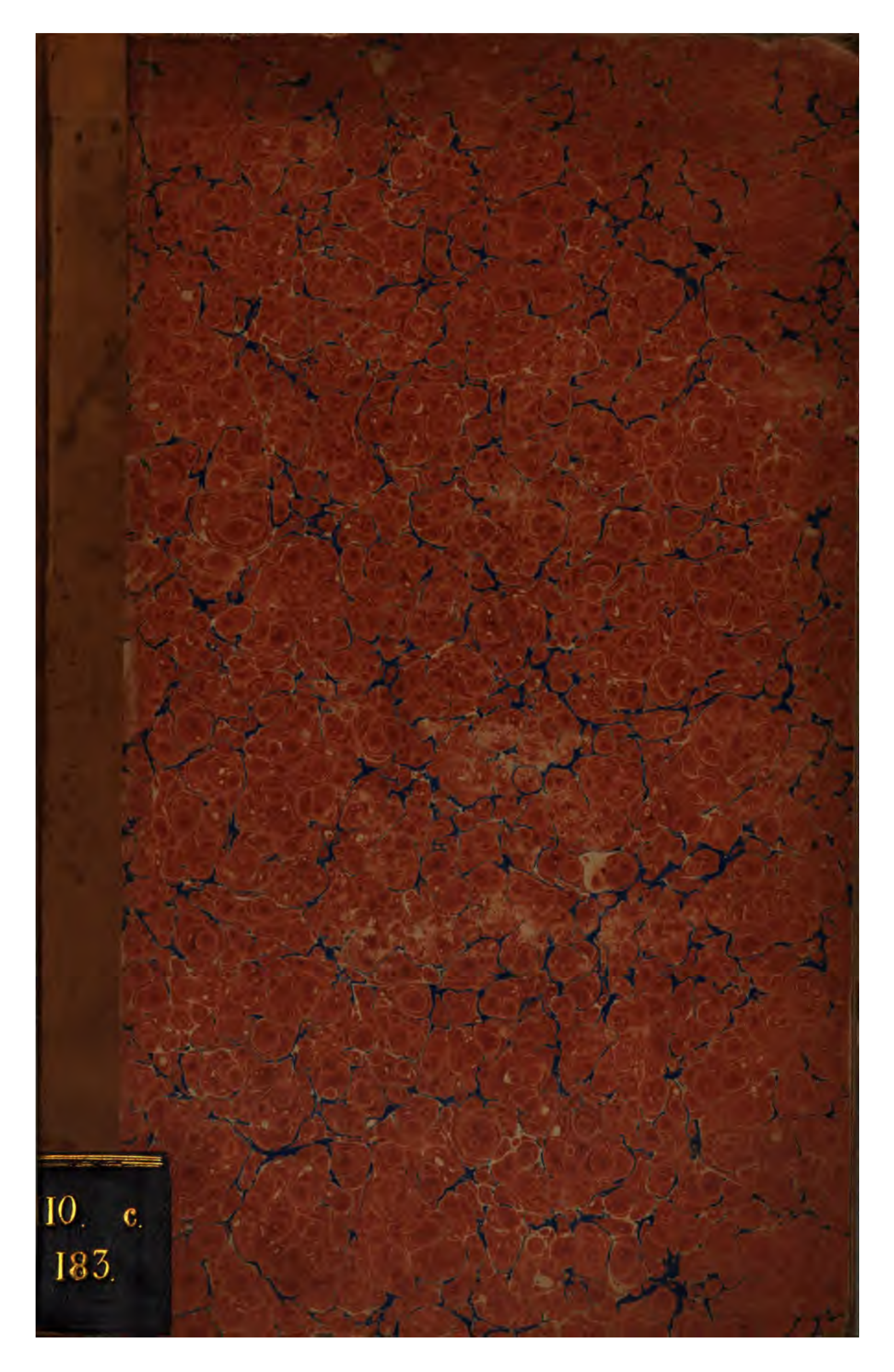
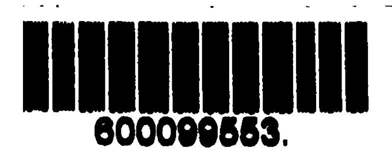

10. c.
183.



ESSAI

HISTORIQUE ET LITURGIQUE

SUR

LES CIBOIRES

ET LA RÉSERVE DE L'EUCHARISTIE

PAR

M. L'ABBÉ JULES CORBLET

DIRECTEUR DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE



PARIS

LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE D'ALPHONSE PRINGUET

25, RUE BONAPARTE

1858

ESSAI HISTORIQUE ET LITURGIQUE

SUR

LES CIBOIRES

ET LA RÉSERVE DE L'EUCHARISTIE

Nous avons publié en 1842, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, une dissertation sur les ciboires du moyen-âge, à l'occasion d'une colombe eucharistique conservée au Musée d'Amiens. Cette notice, destinée à être lue dans une séance publique, devait être nécessairement fort courte et ne pouvait point approfondir un si vaste sujet dans tous ses détails. Depuis cette époque, nous avons recueilli beaucoup de nouveaux renseignements dans les Pères de l'église grecque et latine, dans les actes des conciles, dans les historiens, les théologiens, les hagiographes et les auteurs liturgiques, ainsi que dans les récentes publications d'archéologie. Nous sommes donc en mesure de publier sur ce sujet une étude beaucoup plus complète et plus étendue, au double point de vue de l'archéologie et de la liturgie. Nous traiterons successivement 1° de l'antiquité de la réserve de l'Eucharistie ; 2° des diverses destinations de la réserve eucharistique; 3° de la forme des hosties réservées ; 4° des lieux où on réservait l'Eucharistie; 5° du nom des ciboires; 6° de leur matière ; 7° des ciboires en forme de tours; 8° des ciboires en forme de colombes; 9° des ciboires en forme de coupes; 10° des autres formes de ciboires; 11° des custodes ; 12° de quelques prescriptions liturgiques relatives aux ciboires et à la réserve de l'Eucharistie.

I. — DE L'ANTIQUITÉ DE LA RÉSERVE DE L'EUCHARISTIE.

Hospinien, Gabriel Biel, Duplessis-Mornay et quelques autres écrivains ont avancé que l'usage de réserver la sainte Eucharistie et de la conserver dans des ciboires ne s'était introduit dans l'église que vers l'an 1215, après la célébration du quatrième concile de Latran. Cette assertion est démentie par les témoignages les plus irrécusables; nous en citerons un grand nombre dans le cours de cette notice qui démontrent évidemment que, dès l'origine de l'église, les fidèles communiaient, en diverses circonstances, hors du sacrifice de la messe,

et que les espèces consacrées étaient réservées à leur intention. Pendant les trois premiers siècles, il est vrai, on conservait rarement la sainte Eucharistie dans les églises parce qu'elle aurait pu devenir un objet de profanation pour les païens; mais les prêtres l'emportaient chez eux pour la distribuer aux malades, et les fidèles eux-mêmes s'en munissaient dans leurs demeures, pour s'en nourrir au moment du danger et se fortifier contre la violence des supplices.

Les *Constitutions apostoliques* recommandent aux diacres de renfermer dans le tabernacle les hosties qui n'auraient point été consommées pendant le saint sacrifice (1).

Saint Justin, dans l'*Apologie des chrétiens* qu'il composa sous le règne de Marc-Aurèle, nous apprend que c'étaient les diacres qui étaient chargés de porter le viatique aux malades.

Le martyrologe romain fait mention, au 15 août, de l'acolyte saint Tarsice, qui portait le corps de N.-S. Il fut rencontré sur la voie Appienne par des païens qui lui demandèrent à voir ce qu'il portait. Sur le refus du saint, ils le maltraitèrent au point qu'il en mourut. Les sacriléges investigateurs ne purent trouver l'Eucharistie ni dans les mains ni dans les habits du saint.

Beaucoup d'écrivains ont répété que le premier concile de Nicée, tenu en l'an 325, parle de l'usage de réserver l'Eucharistie pour les malades, comme d'un usage universel et établi depuis longtemps. Mais il faut remarquer que le treizième canon du concile de Nicée se sert de l'expression générale de *viaticum* qui désigne ordinairement à cette époque l'absolution donnée aux mourants, et que les pères des premiers siècles se servaient du terme *viaticum eucharistiæ*, quand il s'agissait de la communion des malades. L'argument qu'on tire du concile de Nicée et de celui d'Ancyre n'a donc qu'une valeur très-problématique (2).

Saint Denis, évêque d'Alexandrie, dit que le vieillard Sérapion, se trouvant à l'extrémité, fit réclamer le pain qui fortifie les faibles et qu'il lui fut porté par le serviteur d'un prêtre que ses infirmités empêchaient de sortir (3).

Saint Grégoire de Nazianze rapporte que sa sœur, sainte Gorgonie, alla adorer Celui qui résidait sur l'autel de l'église de Nazianze et qu'elle en obtint une guérison miraculeuse (4).

(1) Sument diaconi reliquias et inferant in tabernaculum. Lib, VIII, c. 13.

(2) G. DE L'AUBESPINE, *De vet. eccl. rit*, l. 1, obs. 11.

(3) EUSÈBE, *Hist. eccles.*, lib. VI, c. 44.

(4) Eum qui super ipso altare honoratur cum ingente clamore invocat. *Orat. in funere Gorgoniæ.*

Sainte Eudoxie, qui fut martyrisée sous le règne de Trajan, obtint de ses gardes la permission de se rendre à l'église avant de marcher au supplice. Elle ouvrit le coffret où était réservé le Saint-Sacrement, et, après avoir caché une hostie dans son sein, elle reprit la route qui devait la conduire au martyre [1]

Au v[e] siècle, saint Cyrille d'Alexandrie écrivit contre les anthropomorphites, dont une des erreurs était de prétendre qu'on ne devait point conserver l'Eucharistie pour le lendemain.

Dans une peinture de la neuvième chambre du cimetière de Saint-Marcellin et de Saint-Pierre, on voit un agneau qui porte sur le dos un petit vase entouré d'un nimbe. Buonarotti pense que c'est la représentation du vase dans lequel les fidèles conservaient l'Eucharistie.

Divers textes de Tertullien [2], de saint Cyprien [3], de saint Basile [4], de saint Jérôme [5], etc., ne peuvent laisser aucun doute sur l'usage ou étaient les fidèles de conserver chez eux le corps adorable de N.-S. Nous aurons occasion de revenir sur les faits dont ils témoignent, lorsque nous parlerons des divers lieux où on réservait l'Eucharistie.

On sait que l'Eglise, pendant plus de douze siècles, a été dans l'usage de donner la communion aux fidèles sous les deux espèces; mais ce n'est qu'exceptionnellement que le viatique a été donné sous l'espèce du vin. On ne l'administrait ainsi qu'à ceux qui étaient, en raison de leurs infirmités, dans l'impossibilité de consommer le pain eucharistique. Le iv[e] concile de Carthage prescrit de *verser* l'Eucharistie dans la bouche des malades atteints de phrénésie [6].

C'est aussi sous l'espèce du vin que l'on communiait les enfants, immédiatement après leur baptême [7]. C'est sans doute pour cet usage que le précieux sang était conservé, à Milan, au iv[e] siècle, dans un tonneau d'or [8]. Il l'était aussi, à la même époque, dans l'église de Constantinople. Saint Jean Chrysostôme raconte que, tandis qu'il était occupé à conférer le baptême dans les fonts, des soldats soudoyés par Théophile d'Alexandrie, envahirent son église, pénétrèrent dans les

(1) Bolland., 1 mart.
(2) *Ad uxor.*, lib. ii, c. 5.
(3) *Epist.* 56.
(4) *Epist.* 289.
(5) *Apol. advers. Jovian.*
(6) Infundatur ori ejus Eucharistia. Can. 76.
(7) Saint Augustin, *De Trinitate*, lib. iv, c. 10.
(8) *Epist.* 4, n° 4.

lieux secrets où étaient réservées les choses saintes, et qu'ils renversèrent le précieux sang sur leurs habits (1).

L'usage de réserver l'Eucharistie sous l'espèce du vin s'est perpétué dans quelques églises jusque dans le cours du moyen-âge. Au commencement du XII[e] siècle, le pape Paschal II prescrivait encore de communier, sous l'espèce du vin, les malades qui, par la nature de leurs infirmités, ne pouvaient point consommer le pain consacré (2). C'est donc à tort que Bellotte, le savant commentateur du *Rituel* de Laon, dit que l'Eucharistie n'a jamais été nulle part conservée sous l'espèce du vin (3).

II. — DESTINATIONS DE LA RÉSERVE EUCHARISTIQUE.

L'Eucharistie a été réservée 1° pour le viatique des malades; 2° pour être portée aux fidèles non malades ou emportée par eux dans leurs demeures; 3° pour être portée dans les voyages; 4° pour être enterrée avec les morts; 5° pour les processions; 6° pour l'exposition du Saint-Sacrement; 7° pour la bénédiction du Saint-Sacrement; 8° pour la communion des fidèles pendant la messe; 9° pour la messe des Présanctifiés; 10° pour divers autres usages.

Réserve de l'Eucharistie pour le viatique des malades. — Le principal motif de la réserve de l'Eucharistie a été la nécessité de porter la communion à toute heure à ceux que la gravité de leur maladie empêchaient de se rendre dans le lieu saint. Les faits que nous avons déjà cités montrent que cet usage était répandu, dès les premiers siècles, dans les églises d'Italie, d'Afrique et d'Orient. Il en était de même dans le reste de la chrétienté. Les évêques des Gaules et d'Espagne avaient coutume, les jours de fête, d'emporter l'Eucharistie dans leurs demeures, pour s'en servir comme de viatique pour les malades, ou pour eux-mêmes, s'ils tombaient en danger de mort (4).

Le rituel romain de Paul V nous fait connaître un abus qui s'était répandu dans quelques églises, lorsqu'il défend de porter le Saint-Sacrement aux malades pour le leur faire adorer seulement, sous prétexte de satisfaire leur dévotion (5).

(1) Et sanctissimus Christi sanguis in prædictorum vestes effundebatur. *Epist, ad Innoc.* 1.
(2) *Epist.* 3 *ad Pontium cluniac.*
(3) *Rit. eccl, Laudun.,* p. 649, n° 18.
(4) De Saintes, *De ritu Missæ et Euchar.,* l. IX, c. 8.
(5) *De comm. infirmorum.*

Dans le rit oriental, c'est le Jeudi-Saint que l'on consacre le pain fermenté qui doit servir pour le viatique durant toute l'année. On le trempe dans le précieux sang; quand ce mélange est desséché, on le donne aux malades dans une cuillerée de vin non consacré (1).

Réserve portée aux fidèles non malades ou emportée par eux. — Les fidèles ne pouvaient point toujours assister au sacrifice de la messe, tantôt à cause de l'exiguïté du lieu où on le célébrait, tantôt à cause des persécutions qui sévissaient. On réservait alors l'Eucharistie à leur intention et les diacres la leur portaient à domicile (2). Saint Lucien d'Antioche, après avoir célébré les saints mystères dans sa prison, distribua la sainte communion à ses compagnons de captivité et l'envoya ensuite par le ministère des diacres aux fidèles de Nicomédie (3).

Quand les fidèles pouvaient assister aux saints mystères, ils recevaient eux-mêmes l'Eucharistie pour l'emporter dans leurs demeures. Les hommes la recevaient dans le creux de leur main droite croisée sur la gauche; et les femmes recouvraient leurs mains d'un voile nommé *dominical*, dont elles enveloppaient ensuite l'hostie consacrée pour l'emporter dans leur demeure. L'usage de ce voile existait encore au VIe siècle; car il en est question dans le concile d'Auxerre tenu en 578.

Saint Zénon de Vérone, qui mourut en 380, dit que le pain eucharistique était donné aux fidèles dans un vase de bois (4).

Saint Cyprien raconte qu'un homme souillé de péché reçut le pain sacré pour l'emporter chez lui, mais qu'il s'aperçut avec effroi qu'il s'était métamorphosé en cendres (5).

St Jérôme dit que cette coutume, née dans les temps de persécution, était encore en usage à Rome de son temps. Il ne veut ni la louer ni la condamner; mais il reproche à certains chrétiens de se communier eux-mêmes avec une conscience qui n'est pas assez pure, et il ajoute : « *Quod in ecclesia non licet, domi non licet* (6). »

Les hérétiques suivaient la même coutume que les catholiques orthodoxes. L'eutychéen Dorothée, évêque de Thessalonique, feignant de redouter la persécution du siége apostolique, consacra un nombre

(1) ALLACCI, *De Concord.*, c. 55.
(2) S. JUSTIN, *Apolog.*
(3) *Act. S. Luciani*, apud SURIUM, 7 januar.
(4) *Tract.*, l. II.
(5) *Sermo de lapsis.*
(6) *Apologia adversus Jovinianum.*

considérable d'hosties et les distribua aux assistants pour qu'ils les emportassent dans leur maison (1).

Réserve eucharistique portée dans les voyages. — Quand les fidèles entreprenaient de longs voyages et surtout quand ils s'embarquaient, ils emportaient avec eux le pain eucharistique qu'ils enveloppaient dans un corporal ou qu'ils renfermaient dans une boîte. Saint Ambroise raconte que son frère Satyre, voyant la tempête menacer le vaisseau sur lequel il se trouvait, demanda l'Eucharistie à ses compagnons de voyage, l'attacha à son cou dans un mouchoir *(in orario)*, et se jeta à la mer, avec la ferme confiance que sa foi le ferait échapper à la fureur des flots (2).

Les actes de saint Comgall racontent que ce disciple de saint Colomban, arrivé depuis peu en Angleterre, se trouvait seul sur les bords de la mer, quand des pirates envahirent ces parages; mais en voyant le *chrismal* que le saint portait sur ses habits, ils crurent que c'était là son Dieu et respectèrent la liberté du saint. C'est sur ce passage que s'appuient principalement quelques liturgistes, pour avancer que les disciples de saint Colomban portaient l'Eucharistie en voyage dans un vase nommé *chrismal*. Ils ajoutent que cette coutume est originaire du monastère de Benchor, en Irlande, où saint Colomban avait passé ses premières années monastiques. Mais nous devons faire remarquer que le sens du mot *chrismal* est fort douteux et qu'il pourrait peut-être signifier un vase contenant le saint chrême. Le texte en effet ne dit pas qu'il contînt l'Eucharistie, mais seulement que les pirates crurent que c'était là le Dieu de Comgall (3).

Saint Birin, qui devint évêque de Dorchester, reçut du pape Honoré la mission d'aller évangéliser l'Angleterre. Dans la traversée qu'il fit pour s'y rendre, il portait à son cou, enveloppées dans une palle, les espèces consacrées que lui avait remises le souverain pontife (4).

L'auteur de la vie de saint Laurent de Dublin rapporte que quatre prêtres voyageurs qui portaient sur eux le Saint-Sacrement, furent dépouillés par des voleurs qui profanèrent les dons sacrés, et que ces misérables finirent par se pendre (5).

(1) *Conc.*, t. IV, p. 1523.

(2) *De excess. Satyr.*, l. I, nº 43.

(3) Putaverunt chrismale illud Deum S. Comgalli esse. — BOLLAND., 10 maii, *vita S. Comgalli.*

(4) *Act. S. Byrini*, apud SURIUM, 3 dec.

(5) SURIUS, 14 nov.

Le Père Ange Rocca, sacristain du palais apostolique sous Clément VIII, a composé une dissertation spéciale sur l'usage des pontifes de Rome de porter l'Eucharistie en voyage (1). Il cite comme étant de ce nombre Etienne III, Etienne V, Grégoire VII, Urbain II, Paschal II, Alexandre III, etc. C'est sans doute là l'origine du privilége dont usèrent les souverains pontifes, presque jusqu'à notre temps, de se faire précéder de l'Eucharistie, lorsqu'ils entreprenaient un voyage hors de Rome. Les saintes espèces étaient renfermées dans un coffre dont on chargeait un cheval blanc splendidement caparaçonné (2).

L'usage d'emporter l'Eucharistie en voyage n'était pas encore aboli au XIIIe siècle; car les historiens de saint Louis nous disent que le pieux roi la portait dans ses diverses campagnes, qu'il laissa son ciboire au soudan d'Egypte parmi les gages de sa rançon et qu'à son retour en France il s'empressa de le lui envoyer réclamer (3).

Un reste de cette ancienne coutume apparaît dans un fait exceptionnel qui eut lieu à Venise, en 1605. Les Jésuites bannis de cette ville la quittèrent en portant l'Eucharistie suspendue à leur cou (4).

Les orientaux portent encore, ou du moins portaient au XVIIe siècle l'Eucharistie dans leurs longs voyages. Pierre Arcudius, qui écrivit à cette époque son livre *de la concorde des églises d'orient et d'occident* ne blâme point cet usage, quand il a lieu dans le pays des infidèles, où il est souvent difficile de pouvoir célébrer les saints mystères; mais il le trouve peu respectueux, quand il n'a pour objet que de satisfaire la piété personnelle, dans des excursions en terre chrétienne (5).

Réserve destinée à être enterrée avec les morts. Quelque singulier que puisse nous paraître cet usage, il est avéré qu'il a existé autrefois. Ponce de Léon croit en trouver l'origine dans la coutume qu'avaient les païens de déposer une pièce de monnaie dans la bouche des morts, pour qu'ils puissent payer leur passage au nautonier du Cocyte. Les chrétiens qui modifiaient souvent les usages des infidèles, en en conservant la forme, mais en en changeant l'esprit, auraient remplacé la pièce de monnaie matérielle par la monnaie céleste qui pouvait payer le rachat de leurs péchés.

(1) *De sacrosancto Christi corpore romanis Pontificibus iter conficientibus præferendo.*

(2) BONA, *Rer. liturg.*, lib. II, c. 17.

(3) SURIUS, 14 nov. et 25 déc. — GENEBRARD, *Chronol.* — P. JOVE, *Vir. illust. vitæ.*

(4) *Histoire des différends entre le pape Paul V et la République de Venise*, années 1605, 1606 et 1607, t. I, l. 2.

(5) *De concord. eccles. occid. et orient.*, l. III, c. 59.

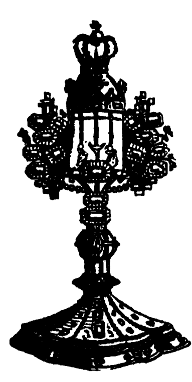


Réserve pour l'exposition solennelle du Saint-Sacrement. Tout le monde connait l'usage actuel de l'Eglise, d'exposer à découvert une hostie consacrée dans un ostensoir ou monstrance, pour être l'objet de l'adoration des fidèles. Ces expositions solennelles, beaucoup plus rares autrefois que de nos jours, doivent leur origine, comme les processions dont nous venons de parler, à l'institution de la Fête-Dieu, célébrée pour la première fois à Liège en 1247.

Le Pape Urbain l'étendit à toute la chrétienté, vers l'an 1264. Mais ce décret fut loin d'être universellement suivi. G. Durand, évêque de Mende, qui écrivait vingt-deux ans après la mort d'Urbain, ne parle point de cette fête. C'est le concile de Vienne, célébré en 1311, qui, de concert avec le Pape Clément V, donna à cette solennité une grande importance. Ce ne fut guère qu'en 1321 qu'elle fut célébrée en France.

L'exposition du Saint-Sacrement a pu s'introduire dans quelques églises, surtout en Belgique, peu de temps après l'institution de la Fête-Dieu, mais elle ne devint assez générale qu'au xve siècle. Le seul ancien ordinaire monastique qui en fasse mention est celui des Chartreux, daté de 1582 (1).

On a donné le nom de *monstrance, melchisedech, custode, soleil,* aux ostensoirs destinés à recevoir l'Eucharistie pour être exposée à l'adoration des fidèles. Le nom de soleil ne s'applique qu'à ceux qui, par leurs rayons, reproduisent en effet la figure du soleil. Noverinus explique le symbolisme de cette forme, en disant que Jésus-Christ, qui est contenu dans l'ostensoir, est le véritable soleil de justice, qu'il éclaire tout homme venant en ce monde, qu'il est venu dissiper les ténèbres du monde païen, et que, d'ailleurs, dans l'ancien langage mystique on trouve souvent l'expression de *soleil eucharistique*, pour signifier le pain sacré (2).



Monstrance du XVIe siècle. (Trésor de Cologne).

Les monstrances du xve siècle consistaient en un coffret garni d'un verre sur le devant, surmonté d'une petite croix et entouré quelquefois de rayons très-pointus. Il y en avait aussi en forme d'*Agnus Dei*, de croix, de chapelles, de tours, etc. L'ostensoir de Saint-Corneille, à Compiègne, avait la forme d'une tour hexagone, taillée en cristal de roche; il était enchâssé sur un pied d'argent ciselé, et surmonté d'un

(1) GRANDCOLAS, *Traité de l'Office divin*, p. 608.

(2) *Agnus Euchar.*, t. I, p. 125, 1011 et 1013.

chapiteau mobile (1). Le plus ancien qu'on connaisse est celui du trésor de la cathédrale de Reims, qu'on attribue au XIII[e] siècle. Il a la forme d'un clocher à cinq pans; ce clocher, en cuivre doré, pose sur une petite galerie à jour, soutenue par deux contre-forts à trois étages et ornée de clochetons et d'ogives. La tige est fixée sur un pied à six pans et en forme de rose. Le milieu de l'ostensoir est un tube de cristal qui se lève à volonté.

L'exposition du Saint-Sacrement n'avait pas toujours lieu autrefois dans un ostensoir transparent, on se contentait quelquefois de laisser le tabernacle ouvert ou d'exposer un ciboire sur l'autel. La Congrégation du Saint-Concile-de-Trente décida en 1644 que lorsque les religieux Réguliers exposeraient le Saint-Sacrement, pour une fête particulière à leur ordre, il ne serait point mis hors du tabernacle et que la sainte hostie ne serait point en vue (2). Dans plusieurs églises d'Espagne, l'ostensoir est renfermé dans une exposition close. Aux saluts solennels, on se contente d'en ouvrir les portes, sans toucher au vase sacré.

Les églises orientales n'admettent aucune espèce d'exposition du Saint-Sacrement.

Réserve pour la bénédiction du Saint-Sacrement. La bénédiction donnée avec l'ostensoir est un usage récent qui ne paraît guère remonter que vers le commencement du XVI[e] siècle (3). Antérieurement on remettait le Saint-Sacrement dans le tabernacle de l'autel ou dans le *sacrarium*, immédiatement après la procession ou l'exposition solennelle, sans former un signe de croix sur les assistants avec le vase sacré, comme on le fait aujourd'hui (4).

La bénédiction donnée avec le saint ciboire est encore beaucoup plus récente et n'est pas d'un usage général dans l'église. Quelques doutes même se sont élevés sur la convenance de cet usage. La congrégation des Rites consultée à ce sujet en 1837 différa d'abord sa réponse; interrogée de nouveau en 1850, elle répondit : *arbitrio episcopi* (5).

Réserve pour la communion des fidèles pendant la messe. On sait qu'autrefois le célébrant communiait toujours les fidèles avec les hos-

(1) *Description des reliques et des monuments remarquables qui sont dans l'église de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, page 54.

(2) BELLOTTE, *Rit. eccl. laud. rediv.*, p. 839.

(3) GRANDCOLAS, *les Anciennes liturgies*, t. II, p. 221.

(4) *Ordinaire* du XVI[e] siècle de l'abbaye de Saint-Martin-au-Bois, cité dans le *Voyage littéraire* de deux Bénédictins, t. II, 1[re] partie, p. 170.

(5) *Revue théologique*, n° de novembre 1857, p. 647.

ties qu'il venait de consacrer pendant le saint sacrifice. Il n'était point d'usage de réserver l'Eucharistie dans un ciboire pour ces communions, comme cela se fait de nos jours. Quelques auteurs ont prétendu que c'était vers le xve siècle que la réserve eucharistique avait commencé à servir à cet usage. D'autres le font remonter au xiiie siècle et en attribuent l'origine aux ordres mendiants (1); il est certain qu'il existait avant eux, du moins dans quelques églises. Ainsi dans celle de Jérusalem, dès le xie siècle, on recueillait dans un tabernacle les hosties qui n'avaient point été consommées pendant la messe et on les réservait pour les pèlerins qui devaient venir les jours suivants (2).

Réserve pour la messe des présanctifiés. Les Grecs réservent l'Eucharistie, tous les samedis et dimanches de Carême, pour la liturgie des présanctifiés. Dans le rit Ambroisien, cette réserve se fait tous les jeudis de Carême pour le vendredi suivant (3). Dans les autres liturgies latines, elle n'a lieu que le jeudi de la semaine sainte pour les offices des deux jours suivants où l'on ne doit pas consacrer le corps de Notre-Seigneur. Pendant les douze premiers siècles où il était d'usage de donner la communion sous les deux espèces, on ne réservait point cependant de vin consacré pour la messe des présanctifiés ; le vendredi et le samedi saint les fidèles ne communiaient que sous l'espèce du pain.

Les cérémonies qui avaient lieu jadis, pendant la semaine sainte, près du saint Sépulcre où était réservée l'Eucharistie, étaient d'autant plus intéressantes, qu'elles composaient un véritable drame liturgique. On en trouve les détails très-circonstanciés dans les offices en plain-chant, connus sous le nom *du Saint-Sépulcre, des Trois-Maries, de la Passion, de la Résurrection*, etc. Un de ces manuscrits liturgiques à l'usage de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte a été découvert à la bibliothèque de Saint-Quentin, par M. Ch. Gomart. Notre collaborateur s'est abstenu d'en parler dans l'article qu'il a consacré à l'abbaye d'Origny (4), pour laisser toute la primeur du sujet à M. de Coussemaker, qui vient de publier sur ce manuscrit un rapport à la section d'archéologie du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France (5). Ce drame

(1) Morin, *De pœnitent*, lib. viii, c. 9.

(2) Humbert, *De Azymo*, in append.

(3) Bona, *De reb. liturg.*, lib. i, c. 18.

(4) *Revue de l'Art chrétien*, t. i, p. 407.

(5) *Office du sépulcre selon l'usage de l'Abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte*. Paris, imprimerie impériale, 1858. (Extrait du *Bulletin des Comités historiques*).

liturgique du XIII[e] siècle offre cette différence notable avec les manuscrits analogues de cette époque, que les didascalies ou indications de mise en scène sont en langue française et non pas en latin. Nous en extrairons quelques passages qui montreront toute la poésie de cette solennité :

« Le nuit de Pâques, li marliers (*marguillier*) doit aler querre li diacres et li sous diacres et se doit lever li trésorié et yaus *(eux)* faire revestir d'aubes. Quant ils sont venut ainsi ensiame, s'on deust *(on doit)* chanter le grant messe sans casure *(chasuble)* et sans tunique. Et doit alumer une torse et les deux candelabres et metre du feu en l'encensier. Li sous diacres doit porter le torse, li diacres, l'encensier et deus dames les deus candelabres. Et doit on aler au sepucre et doit li prestres encensier le liu ou nostre Sires est. Et puis si doit li prestres prendre le calice ou le personne *(le Saint-Sacrement)* est et raporter du sepucre sur le grant autel. Et quant on l'a apporteit, on doit avaler *(descendre)* le ciboire et mettre le personne ens *(dedans)*. Et puis tantot si doist on sonner matines et si doit on mettre le calice ou li personne a esté es aumaires *(armoire)*. Et doit-on faire les Maries le nuit de Pâques, entre le derrain *(dernier)* respons et le *Te Deum laudamus*. Et doivent estre aparilliés dès le derrainne nocturne devant l'autelle Magdelainne et doivent estre dans leur blanc chainse (*chemise*) et leurs manteaux et en blans cueurchies *(couvre-chef)* sans voil..... Les Maries se lievent et prent chascune sen sanctuaire (*reliquaire*) parmi une touaille (*toile*) benite et s'en vont parmi le cuer et parmi le vés (*voies*) dou moustier, et vont droit à l'uis dou sepucre clos, et doit on porter devant les Maries deus candelabres et derrière elles deus. Et li prestres se doivent revestir en aubes par coi il soient aparilliés ou sepucre encore que les Maries maingnent *(demeurent)* et i doivent aler quant on chante le derrain respons. Et doit estre li chantre avosques yaus qui leur doit ensaingnier ce que il doivent dire. Et quant les Maries sont devant l'uis dou sepucre, elles doivent chanter bien bas à fausset : *Quis revolvet*. Et li prestre doivent dire bien bas : *Quem queritis*. Et les Maries doivent dire à haute vois : *Non est hic*. Et quant ils ont pardit coula (*achevé de dire cela)*, les Maries doivent entrer ou sepucre, et quant elles sont ens, nul ne doit entrer, fors que les deus dames qui portent les deus candelabres devant elles, et doit on clore l'uis. Et ne doivent mie li prestre issir hors dusques adonc c'on chante : *Te Deum laudamus*. Et quant les Maries sont entrés ens, elles doivent primiers aler à l'autel du sepucre et là mettre leurs sanctuaires et baisiers l'autel et revenir au linsel (*linceul*) où nostre Sires fu mis et là dire leur orison. Et quant elles ont dit leurs orisons, elles se doivent lever et doivent prendre un drap qui est croisés sus le linsel et le doivent aporter et doivent issir hors du sepucre et venir ou li couvens est et se doivent arrester là et canter : *Surrexit Dominus de sepulcro*. Et quant elles ont dit coula, me dame commence : *Te Deum laudamus*.

Réserve eucharistique destinée à divers autres usages. Nous avons déjà mentionné l'usage de réserver l'Eucharistie pour la communion qu'on donnait, même aux enfants, immédiatement après le baptême. Les adul-

tés communiaient sous les deux espèces; les enfants sous la seule espèce du vin (1).

A partir du second siècle, les papes et les évêques réservaient quelquefois l'Eucharistie pour l'envoyer en signe de paix et d'union aux autres évêques (2).

A Rome et dans quelques autres églises d'Italie, l'évêque envoyait l'Eucharistie dans chaque paroisse de la ville où il résidait, pour montrer que tous les pasteurs et tous les fidèles ne faisaient qu'un seul corps avec lui. Le concile de Laodicée interdit cet usage pour la fête de Pâques, sans doute parce que ce jour-là les diverses paroisses devaient assister à la messe solennelle célébrée par l'évêque (3).

Le premier *ordre romain*, publié par Mabillon (4), nous apprend que l'évêque, sortant de la sacristie pour aller célébrer la messe, était précédé du corps de Notre-Seigneur, que deux acolytes portaient dans une châsse. Arrivé à l'autel, l'évêque adorait ce divin Sacrement — *Adorabat Sancta* — et commençait ensuite la confession. L'hostie consacrée qu'on portait ainsi solennellement avait été réservée du sacrifice précédent, et cette cérémonie liturgique avait pour but de montrer la perpétuité d'un même sacrifice et d'une même victime sur nos autels.

Lorsqu'un évêque était consacré à Rome, il réservait une grande partie de l'hostie qui lui était donnée par le Pape, pour s'en communier pendant les quarante jours qui suivaient sa consécration (5). Le même usage existait au XIe siècle, dans le diocèse de Lyon, pour les prêtres nouvellement ordonnés (6).

III. — DE LA FORME DES HOSTIES RÉSERVÉES.

Les hosties réservées pour le viatique ayant eu à peu près la même forme, sauf la dimension, que les hosties destinées au célébrant, nous ne pouvons point les séparer dans notre étude et ce que nous dirons dans ce chapitre s'appliquera nécessairement aux unes et aux autres. Nous parlerons successivement: 1° de l'antiquité des hosties à formes spéciales; 2° du nom des hosties; 3° de leur forme dans l'église latine;

(1) BELLARMIN, *De Euchar.*, l. IV, c. 24.
(2) S. IRÉNÉE, *Epist. ad Vict.* — EUSÈBE, *Hist. eccles.*, lib. V, cap. 24.
(3) BONA, *Rer. lit.*, lib. I, c. 23.
(4) *Comment. in ord. rom.*
(5) ALCUIN, *De Offic. divin.*
(6) FULBERT, *Epist.* 2 *ad Finard.*

4° des croix figurées sur les hosties; 5° des autres figures qui y furent imprimées; 6° de leurs inscriptions; 7° des fers à hosties; 8° du mode de confection des hosties; 9° des boîtes à hosties; 10° des pains d'autel des églises orientales.

De l'antiquité des hosties à formes spéciales. Pendant les premiers siècles de l'Eglise, les hosties ne devaient point avoir de forme spéciale, puisque c'étaient les fidèles eux-mêmes qui fournissaient le pain d'autel, sans lui faire subir une préparation particulière. Des raisons de haute convenance ont dû faire modifier cet usage. Saint Epiphane est le plus ancien écrivain qui fasse mention de la forme ronde des hosties (1); c'est à cause de cette forme que saint Grégoire-le-Grand leur donne le nom de *couronnes* (2), et le patriarche Sévère celui de *cercles* (3).

L'unité de forme et de dimension ne s'établit qu'à la longue et des usages différents régnèrent longtemps selon les diverses provinces. Plusieurs conciles tâchèrent d'établir des règles uniformes sur ce point. Celui d'Arles, tenu en 554, ordonna que les oblations de tous les évêques comprovinciaux auraient la même forme que celles de l'Eglise d'Arles (4).

Durant les premiers siècles, l'hostie que le prêtre consacrait pour lui, servait également pour communier les fidèles; elle devait être fort grande, pour être rompue en un grand nombre de fractions. Plus tard, on trouva plus commode de consacrer en même temps de plus petites hosties. Dès le IVe siècle, saint Pacôme recommande aux frères qui sont chargés de faire ces petites hosties, de ne point tenir pendant ce travail des discours inutiles (5). Le concile de Tolède, de l'an 693, prescrit que les hosties soient préparées avec soin et de petite dimension, *selon les anciennes coutumes ecclésiastiques.* Il blâme énergiquement les prêtres qui toléraient qu'on offrît à l'autel, pour le sacrifice, un morceau de pain commun coupé en rond (6).

Il nous paraît probable que c'est vers le VIIIe ou IXe siècle que l'on mit en réserve pour les malades des hosties plus petites que celle du

(1) Hoc est enim rotundæ formæ. *In anchoratu.*

(2) *Dialog.,* lib. IV, c. V.

(3) *In ordine missæ.*

(4) FLEURY, *Hist. ecclés.,* livre XXXIII, ch. LVIII.

(5) DYONISIUS, *Vita S. Pachomii.*

(6) Panem non nisi integrum et nitidum, neque grande aliquid, sed modicam tantum oblatam, *secundum quod ecclesiastica consuetudo retentat.* Cap. XVI, can. 6.

célébrant. Antérieurement c'était une fraction de la grande hostie qui était réservée pour le viatique. Cet antique usage a même persévéré fort longtemps dans plusieurs églises. Jean de Bayeux, évêque d'Avranches au XIe siècle, dit que le célébrant doit partager l'hostie consacrée en trois fragments et réserver le troisième pour le viatique des malades (1). Les coutumes du monastère de Cluny, rédigées par Udalric, mentionnent que l'on consacrait chaque jour trois hosties, les jours ouvrables, et cinq, les jours fériés, et qu'après en avoir communié le peuple, le diacre portait *les restes* dans l'armoire eucharistique (2). Le missel de Rouen de 1516 prescrit au célébrant de rompre l'hostie en trois parts, la première pour être mise dans le calice, la seconde pour la communion du célébrant et de ses ministres, la troisième pour le viatique des mourants. Les Chartreux réservaient une très-grande hostie dont ils rompaient une parcelle pour chaque viatique. Mais cet usage était tout-à-fait exceptionnel dans le cours du moyen-âge; divers statuts synodaux ont même ordonné formellement de réserver pour le viatique de petites hosties rondes et non point des particules (3).

Divers noms des hosties. On donne le nom d'*hostia*, hostie, (du vieux verbe latin *hostio*, je frappe) au pain consacré sous l'apparence duquel la victime trois fois sainte réside sur nos autels. On donne le même nom par anticipation aux pains non consacrés. Les premiers chrétiens l'appelaient *fermentum*, ferment, parce que cette vague appellation n'était point de nature à exciter l'indiscrète curiosité des païens (4).

L'ancien usage de réserver des particules de la grande hostie leur a fait donner le nom de μερίδαι (portions), *particulæ*, *portiones*. L'hostie consacrée est désignée par les Grecs sous le nom de μαργαρίτης (perle) que Clément d'Alexandrie (5) et saint Ephrem (6) donnent à Jésus-Christ lui-même.

Dans l'église latine, le pain consacré a été appelé: *eucharistia, corpus Domini* (7); *panis, panis eucharisticus, panis Sanctorum, panis vitæ;*

(1) *De officiis eccles.*, édition publiée en 1679 par Lebrun-Desmarest, page 23.

(2) Lib. II, c. XXX. — D. MARTÈNE, *De ant. mon. rit.*, lib. II, c. IV, n° 23.

(3) *Statuts mss. de l'église Saint-Laurent de Rome*, cités dans le *Glossarium novum* de D. CARPENTIER, au mot *Eucharistia*.

(4) GAVANTUS, *Thes. sacr. rit.*, p. 9.

(5) Lib. II *Pædagog.*, c. XII.

(6) *Sermo de margar.*

(7) Un grand cyboire d'argent doré pour mettre deux *Corpus Domini* (*Inventaire des ducs de Bourgogne*, n° 2041).

corona, *circulus*, *rotula*, *nummus*, par allusion à la forme ronde des hosties; *buccella*, du nom des pains que les empereurs romains distribuaient au peuple.

Les pains d'autel ou pains à chanter ont été désignés plus particulièrement sous les noms de *oblata*, *oblationes*, dont le moyen-âge a fait *oblia*, *oblate*, *oublée*, *oublie*, comme d'*hostia* il a fait *hoiste*, *oiste*, *oite*.

Forme des hosties dans l'église latine. Les qualités requises pour la matière et la forme des hosties ont été exprimées par ces deux vers au XIIe siècle :

> Candida, triticea, tenuis, non magna, rotunda,
> Expers fermenti, non falsa, sit hostia Christi (1).

Selon les usages des divers pays, les pains à consacrer avaient des dimensions différentes. L'*ordo* romain de Bernold, mort en 1060, parle d'hosties grandes comme la main. Dans le diocèse de Rochester, au commencement du XIIe siècle, elles avaient la forme d'un écu (2). Honoré d'Autun dit que de son temps (XIIe siècle), elles n'excédaient pas, dans le diocèse d'Arles, la grandeur d'un denier (3). Dans le diocèse de Soissons, à la même époque, les petites hosties n'avaient pas plus de 25 millimètres de diamètre (4). En général, les pains d'autel du moyen-âge, surtout ceux antérieurs au XIIe siècle, étaient plus grands et plus épais que ceux dont nous nous servons aujourd'hui.

Le moyen-âge qui attachait des idées symboliques à tout ce qui sert au culte, n'a pas oublié la forme des hosties, dans ses mystiques interprétations. Gabriel Biel dit que la petitesse des hosties est un emblème de l'humilité, que leur blancheur est la condamnation de l'envie (5). La rondeur de l'hostie, dit saint Vincent Ferrier, est une image de l'éternité de Dieu qui n'a ni commencement ni fin. Guillaume Durand expose en ces termes le symbolisme de la forme des hosties : « L'hostie est ronde, parce que la terre appartient au Seigneur avec tous les pays qu'elle renferme dans son cercle et avec tous ceux qui l'habitent. La forme même de l'hostie représente celui qui n'a ni commencement ni fin, puisqu'il est l'alpha et l'oméga, le commencement

(1) S. Raymond, *Summula*.
(2) D'Achéry, *Spicil.*, t. II; lettre d'Arnulphe à Lambert.
(3) *Gemma animæ*.
(4) *Voyage littéraire de deux Bénedictins*, t. II, p. 35.
(5) *Sermo* IV *in cœna Domini*.

des commencements et la fin des fins; et comme la figure ronde est formée point par point, cela veut dire que tout part de lui et que tout retourne à lui (1)..... » Le pain eucharistique, ajoute-t-il autre part, a la forme d'un denier, tant parce que le pain de vie, Jésus-Christ, a été livré pour quelques deniers, que parce que le même denier doit être donné en récompense à ceux qui travaillent à sa vigne. Sur ce pain est souvent gravé le nom et l'effigie de notre empereur, parce que c'est par lui que nous sommes reformés à l'image de Dieu et que nos noms sont écrits sur le livre de vie. Quelques-uns même y figurent un agneau, tant parce que celui qui est immolé est un véritable agneau, que parce qu'on lit dans l'Exode : « Voici ce que vous ferez à l'autel : vous offrirez des agneaux et immédiatement après du vin pour faire des libations sur l'agneau (2). »

Croix figurées sur les hosties. Les Romains faisaient une incision en forme de deux lignes croisées sur leurs pains, qui étaient par là même partagés en quatre parties et qu'ils nommaient *quadra* (3). Les chrétiens en suivant cet usage attachèrent à cette marque l'idée de la rédemption. S'ils imprimaient ce signe sur les pains ordinaires, à combien plus forte raison ne devaient-ils point le figurer sur ceux qui étaient destinés aux mystères de l'autel. On en connaît quelques représentations dans les monuments de l'art chrétien primitif. Un sarcophage chrétien, publié par Scipion Maffei, offre deux colombes tenant chacune un pain crucifère (4). Les emblêmes de l'Eucharistie sont peints dans une crypte du cimetière de Saint-Prétextat. On y voit le miracle de la multiplication des pains, le poisson qui figure Jésus-Christ et un pain marqué d'une croix (5).

La croix, soit sous sa forme latine, soit sous la forme de T, a toujours été imprimée sur les hosties. A partir du XIIe siècle, la substitution du crucifix à la croix devint presque universelle et on multiplia les figures et les emblêmes des pains d'autel.

Des autres figures imprimées sur les hosties. Novarini, dans son *Agnus eucharisticus*, a donné cent soixante gravures d'hosties (6); il en est peu

(1) *Ration.*, l. IV, c. XXX, n° 8.

(2) *Ibid.*, l. IV, c, XLI, n° 8.

(3) Et mihi dividuo funditur munere quadra. (HORACE, *Epist.*, l. I, epist. 17). — Nec te liba juvant, nec sectæ quadra placentæ. (MARTIAL, lib. II *Epigr.*, 76).

(4) *Museum Veronense.*

(5) PERRET, *Catacombes de Rome*, t. I, planche LXI.

(6) P. Aloysii NOVARINI, *Agnus Eucharisticus*, lib. V; du chap. LXVIIIe au LXXVIIIe.

qui soient antérieures au XVIe siècle ; mais sauf la représentation de la sainte Vierge, laquelle n'était point usitée au moyen-âge, du moins comme sujet principal, on y retrouve presque tous les anciens types traditionnels. Ceux qui étaient le plus généralement adoptés sont Jésus-Christ sur la croix ou sortant du tombeau. Quand le divin rédempteur est représenté sur la croix, il est souvent accompagné de saint Jean et de sa mère; des anges planent dans les airs, d'autres reçoivent dans des calices le sang qui coule des mains et du côté de l'Homme-Dieu. Des fleurs s'épanouissent au pied de l'instrument du salut et couvrent le sol que le sang divin vient de féconder. Quand Jésus-Christ ressuscite, il est tantôt debout dans son cercueil, tantôt assis, tenant à la main l'étendard de la résurrection. Ces sortes d'hosties étaient spécialement destinées aux communions du temps pascal. Parfois le Sauveur est tout à la fois attaché à la croix et enseveli à mi-corps dans son tombeau. On le voit aussi attaché à la colonne. Sur les petites hosties, toute la place est quelquefois prise par un ange, tenant un calice surmonté de l'hostie, ou par l'agneau symbolique portant l'étendard de la résurrection. A partir du XVIIe siècle, un usage que nous croyons contraire aux bonnes traditions et aux convenances symboliques a fait admettre, mais rarement, la sainte Vierge dans sa maison de Bethléem, ou ensevelissant son fils, ou transportée dans les cieux.

Parmi les ornements accessoires qui figurent sur les hosties, nous devons citer, comme se reproduisant le plus fréquemment, des anges, le soleil, la lune, des étoiles, des fleurs, des rinceaux, des épis, la couronne d'épines, des clous et les autres instruments de la passion, etc.

III. — DE LA FORME DES HOSTIES RÉSERVÉES.

Inscriptions des hosties. L'usage de mettre sur les hosties le nom de Jésus-Christ en toutes lettres ou en abrégé remonte à une date fort éloignée que nous ne saurions préciser. Il est certain qu'il existait au XIIe siècle; car Césaire nous raconte qu'un prêtre donnant la communion, le jour de Pâques, laissa tomber une hostie sur le parvis et que sa forme et ses lettres restèrent empreintes sur le pavé (1). Honoré d'Autun, qui vivait à la même époque, comparant l'hostie à un denier, dit que tous deux portent l'inscription d'un nom (2).

(1) *Illustr. miracul. et historiar.*, lib. IX, c. XIV.

(2) Ideo imago Domini in hoc pane cum litteris exprimitur quia in denario imago et nomen imperatoris scribitur (*de Gemma animæ*).

Les inscriptions circulaires qu'on mettait le plus ordinairement sur les hosties sont les suivantes :

Ecce homo.
Panis quem ego dabo caro mea est.
Ego sum resurrectio et vita.
Resurrectio Domini RR Dni.
In hoc signo vinces, Constantine.
Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi.
Et clamans Jesus voce magna emisit spiritum.
Si quis manducaverit ex hoc pane vivet in æternum.
Plectentes coronam de spinis imposuerunt in capite ejus.

Fers à hosties. Ce sont des instruments, analogues aux gauffriers, composés de deux plaques de fer réunies par deux manches coudés et faisant levier. La plaque inférieure est entaillée de deux, de quatre ou de six figures d'hosties qui se reproduisent sur la pâte au moyen de la pression. Ces moules, dont l'usage général paraît remonter au IXe siècle portent quelquefois une date. On en connaît un certain nombre des XIIe, XIIIe et XIVe siècles ; nous ne croyons pas qu'on en ait signalé jusqu'ici d'antérieurs à ces époques. Ceux des IXe et Xe siècles moulaient des hosties fort épaisses et grandes comme la paume de la main.

C'est vers la fin du XIe siècle que la dimension des hosties a été considérablement diminuée, du moins dans quelques églises. Bernold, prêtre de Constance, auquel on attribue un *Ordre romain* du XIe siècle, se plaint amèrement de cette innovation. Il désigne ces nouvelles hosties sous le nom de *oblatarum minutiæ,* et s'étonne qu'on admette dans quelques églises des hosties qui, au lieu d'avoir la grandeur de la paume de la main, ont la forme d'un denier (1). Les écrivains protestants, qui s'effarouchent volontiers des moindres changements disciplinaires, n'ont pas manqué de faire un crime aux catholiques de cette époque d'avoir adopté pour les pains d'autels une forme si mince, qu'on a pu les comparer à la gaze et leur donner le nom de *nebulæ* (2).

DD. Martène et Durand ont vu à l'église de Braine (Aisne) des moules à hosties du XIIe siècle et ont publié dans leur *voyage littéraire* (3)

(1) CASSANDRE, *Liturgic.*, c. 27, page 61.

(2) DALLÆUS, *De cultibus religiosis Latinorum*, lib. III, c. 6, p. 318.

(3) T. II, p. 35.

le dessin des pains qu'ils produisaient. Ils ont exactement le module de nos pièces de cinq centimes. Une croix surmonte les abréviations suivantes :

IHC XPC AΩ DNS

M. Jules Gailhabaud possède dans sa collection deux dessins de moules à hosties qu'un empereur grec avait donnés à l'abbaye de Moissac. Le Christ est représenté à l'état de squelette (1).

Les anciens fers à hosties sont assez nombreux dans le Poitou. Notre collaborateur M. l'abbé X. Barbier de Montault nous a adressé une empreinte des fers à hosties de Baudement et de Naintré (diocèse de Poitiers). Le premier moule deux petites hosties et deux grandes. L'une de ces dernières représente Jésus-Christ sortant à mi-corps de son tombeau et tenant de la main gauche le globe du monde ; l'autre figure Jésus-Christ en croix. Le fer à hosties de Naintré moule cinq hosties de trois grandeurs différentes. Une seule représente Notre-Seigneur crucifié avec l'inscription **i h e s u s**. Une autre figure l'agneau symbolique. Les autres ne portent qu'une croix grecque avec l'inscription **i h c** ou **x p c**.



Empreintes d'un fer à hosties de Naintré.

L'église de Bethines (Vienne), possède un fer à hosties du xve siècle, qui porte l'initiale du graveur, **N**. Il est disposé de manière à faire à la fois quatre hosties, deux grandes et deux petites. M. Barbier de Montault les a ainsi décrites dans le *Bulletin monumental* (2) : « Des deux petites, destinées à la communion des fidèles, l'une représente

(1) Guénebault, *Dict. d'Iconogr.*, t. II, p. 56.
(2) Année 1857, n° 6, p. 507.

l'Agneau de Dieu, au-dessus d'une étoile, et tenant l'étendard de la résurrection; son nimbe crucifère est vu en perspective. Sur l'autre est gravée la sainte face du Sauveur, à nimbe elliptique, imprimée sur le voile de la Vierge; des fleurs de lis garnissent l'espace laissé entre le carré du voile et le contour de l'hostie. Les deux grandes sont réservées à la communion du prêtre et à l'exposition du Saint-Sacrement dans l'ostensoir. A gauche, Jésus-Christ meurt, percé de trois clous, sur une croix plate, dont le titre porte INRI, et qui est fichée entre deux collines où pousse une végétation maigre. Son nimbe crucifère est légèrement surhaussé, et le linge qui couvre sa nudité est droit et noué du côté gauche. Deux anges ailés, nimbés et vêtus de longues tuniques, recueillent dans des calices hauts de tiges et portés sur trois pieds, le sang qui coule des mains du Sauveur. Il n'y a pas de plaie à son côté. A la droite du fer, la résurrection : Jésus-Christ sort du tombeau, bénissant et tenant à la main un étendard à croix pommetée. Un ange, derrière le tombeau, regarde le miracle qui s'opère, car c'est de lui que l'Eglise chante : *Angelicos testes*. Le sarcophage est sans couvercle, et sa partie antérieure ornée d'une arcature ogivale qui repose sur des colonnettes. »

On conserve un fer à hosties du XIVe siècle à l'église de Saint-Barban (Haute-Vienne); il moule d'un seul coup deux grandes hosties et deux petites. Sur l'une des grandes, destinée au temps du Carême et de la Passion, on voit Jésus-Christ nimbé attaché à la croix et dont les pieds prennent leur point d'appui sur une branche en saillie; l'autre hostie, destinée au temps pascal, représente l'Agneau vainqueur portant l'étendard de la résurrection. Les grandes hosties ont 54 millimètres de diamètre, et les petites 29 millimètres [1].

De la confection des hosties. C'était surtout dans les monastères qu'on fabriquait les pains d'autel [2]. On y consacrait plus spécialement les semaines qui précèdent Noël, Pâques et la Pentecôte. Trois prêtres ou trois diacres, à jeun, après avoir récité l'office des laudes, les sept psaumes de la pénitence et les litanies, se revêtaient d'aubes et s'adjoignaient un ou deux frères convers pour préparer les hosties. Ils délayaient dans de l'eau froide, sur une table à rebords faite exprès pour cet usage, la fleur de farine provenant des grains de froment

(1) L'abbé TEXIER, *Dict. d'orfèvrerie*, col. 307.

(2) LANFRANC, *Lib. decretor. pro ord. S. Benedict.*, c. VI. — *Lib. usuum ord. cist.* c. CXIV. — *Règle de saint Pacôme*, ch. XVII et XVIII. — *Constitutions des chanoines de la Congr. de saint Victor*, ch. II.

qu'avaient triés les novices. Un convers, dont les mains devaient être gantées, faisait cuire cette préparation à un grand feu de sarments, dans le fer à hosties. Les deux autres opérateurs découpaient les pains de manière à ce qu'ils fussent parfaitement ronds. Ils supprimaient ceux qui étaient tachés ou fendus. Ils devaient, en un mot, se conformer aux prescriptions monastiques qui exigent six qualités principales pour les hosties, en demandant qu'elles soient solides, unies, rondes, fermes, sans tache et sans rupture (1).

Les monastères ne se bornaient pas à confectionner des pains d'autel pour les besoins de leur église; ils en fabriquaient souvent pour les paroisses voisines. L'*hostier* du prieuré du Puy-en-Velay était chargé de préparer des hosties pour toutes les églises du diocèse (2).

Les prêtres furent longtemps chargés exclusivement de la préparation des pains d'autel. Théodulphe, évêque d'Orléans, qui vivait au IXe siècle, ordonna aux ecclésiastiques de son diocèse de faire eux-mêmes les hosties ou du moins d'assister à leur confection (3). Le quatrième concile de Milan dit que ce pieux travail doit être réservé aux clercs.

Du Cange cite une charte de l'an 1406 (4) qui interdit cette préparation aux femmes : « Item que femme, quelle qu'elle soit, ne puisse faire pain à célébrer en église. » L'expression *quelle qu'elle soit* semble vouloir atteindre les religieuses elles-mêmes. Cependant elles paraissent avoir été souvent exceptées de cette interdiction et beaucoup de religieuses du moyen-âge se faisaient gloire d'imiter sainte Radegonde qui, dans son abbaye de Poitiers, préparait de ses propres mains les hosties qu'elle distribuait ensuite aux églises du voisinage (5).

La fabrication des hosties était déjà tombée dans le commerce au XIVe siècle; car les *Statuts des oblayers* de 1397 défendent aux femmes d'en confectionner et interdisent la vente des pains d'autel dont la qualité n'aurait pas été vérifiée par les maîtres de la confrérie (6).

Les oblayers étaient ordinairement munis d'une autorisation spéciale de l'autorité ecclésiastique. Claude de Vert cite à ce sujet une enseigne

(1) D. Martène, *De ant. mon. rit.*, l. III, c. VIII. — Mabillon, *Act. SS. ord. S. Ben.* sæc. III, part. I, p. XXXVJ.

(2) Claude de Vert, *Explic. des cérém. de l'Église*.

(3) *Epist. ad clerum. suum.*

(4) *Glossar.* v° *Oblata.*

(5) Fortunat, *Vit. S. Radeg.*, lib. I, n° 16.

(6) L'abbé Texier *Dict. d'orfèvrerie*, col. 1265.

du XVIIe siècle, de la ville du Puy, ainsi conçue : ***Céans se font de belles hosties avec permission de M. l'évêque du Puy.***

Les hosties, dans le diocèse d'Amiens, étaient fabriquées à Abbeville, chez les Carmélites, et à Amiens, dans la communauté de la Providence. Cependant l'industrie privée s'en mêlait au XVIIIe siècle, et M. de la Motte, évêque d'Amiens, dans un de ses avis synodaux (1765), se plaint de certaines hosties qui étaient d'une telle petitesse, que le prêtre en les administrant ne pouvait s'empêcher de toucher les lèvres des communiants.

Boîtes à hosties et offertorium. De nos jours on se contente de simples boîtes en fer-blanc pour renfermer les pains à chanter. Le moyen-âge et la renaissance déployaient un plus grand luxe dans les moindres objets du mobilier religieux. Gastaldus dit que les boîtes à hosties peuvent être en argent, en ivoire, en os et même en bois, pourvu qu'elles soient dorées à l'intérieur (1). Le trésor de la cathédrale d'Amiens possédait en 1347 une boîte à hosties en ivoire (2). L'inventaire des ducs de Normandie mentionne sous le numéro 1363, « une boîte d'argent et une teste de Dieu émaillée à mettre pain à chanter et poise un marc et vij esterlins. » L'inventaire de la Sainte-Chapelle, dressé en 1532, mentionne trois boîtes à hosties : « 1° une boiste d'argent doré couverte de cristal, qui sert à mettre les osties et pains à chanter pour célébrer les messes, et se ferme avec un petit leoncel (lionceau) ; 2° une grosse boestre d'yvire avec son couvescle, pour mettre le pain à chanter, les fermores de laquelle sont à coupplières d'argent, avec un anneau d'argent par-dessus ; 3° une boeste à six pands servant à mettre le pain à chanter taillée à l'entour et dessus et dedans, à ymages de taille d'espargne, le champ d'azur (3). »

Du temps où les fidèles offraient eux-mêmes les hosties qui devaient être consacrées pour la communion des fidèles, elles étaient présentées à l'autel sur un large plat que l'on nommait *offertorium*. Il y en avait en argent et même en or (4) ; mais ils étaient plus ordinairement en

(1) *Prax. ceremor.*, l. I, sect. III, c. V.

(2) *Inventaire du trésor de la cath. d'Amiens*, publié par M. GARNIER dans le tome IX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, p. 262.

(3) *Revue archéologique*, t. V, p. 107 ; inventaire des reliques de la Sainte Chapelle, par M. DOUET D'ARCQ.

(4) Offertorium aureum cum patena sua aurea opere, mirabili. *Chronicon fontanallense*, c. XVI.

cuivre battu. « Il n'est pas rare, dit M. l'abbé Pascal, de trouver encore de ces grands plats dans plusieurs églises de campagne et principalement dans les contrées méridionales. Nous pouvons, à cet égard, citer le diocèse de Mende où ces plats sont fort communs. Ces *offertoires* ont conservé leur ancienne destination. On s'en sert pour la quête; et, aux messes des morts et dans quelques fêtes patronales, c'est dans ce plat ou *offertorium* que sont reçues les offrandes en pain, blé, farine, cire, fil, laine, etc., que les fidèles présentent pour l'église (1). »

Hosties des églises orientales. Comme la loi défendait aux Juifs de se servir de pain levé dans le repas de l'Agneau pascal, il en résulte que Jésus-Christ consacra avec du pain azyme; cependant l'usage constant de l'église grecque qui, contrairement à l'église latine, se sert de pain levé, prouve que le divin instituteur de l'Eucharistie a laissé à ses apôtres une pleine liberté sur ce point. Nous nous écarterions de notre sujet en abordant là question si controversée du pain azyme (2). Bornons nous à rappeler que Jacques Sirmond prétend que, pendant les huit premiers siècles, l'église latine s'est servie de pain fermenté; que Mabillon conteste la valeur des preuves invoquées et pense que les latins se sont toujours servis de pain azyme; que d'autres savants, sans se prononcer d'une manière aussi affirmative, disent qu'il n'existe aucun témoignage assez clair pour établir péremptoirement l'usage constant et universel du pain azyme dans l'église d'Occident; mais que des textes incontestables prouvent tout au moins que cette coutume était en vigueur dès le VIIIe siècle.

Les pains fermentés des Grecs sont de grande dimension, quelquefois ronds, mais plus souvent carrés. Ils portent l'empreinte d'une croix et des lettres IC XC NIKA (Jésus-Christ a vaincu). Le célébrant détache de ce pain ce qui est nécessaire pour la communion des fidèles; le reste n'est point consacré et est distribué à la fin de la messe à ceux qui n'ont point communié. C'est un souvenir des *eulogies* de l'église primitive (3).

Les constitutions de Cyrille, patriarche d'Alexandrie, ordonnent que le pain eucharistique ne soit pas cuit ailleurs que dans le four de

(1) *Origines et raison de la Liturgie*, col. 869.

(2) Voyez les dissertations spéciales de SIRMOND, CIAMPINI, MABILLON, BONA, RENAUDOT, ALLACCI, etc.

(3) ALLACCI, *De consens.*, lib. III, c. XV, n° 18.

l'église (1). Ces prescriptions sont encore en vigueur dans les églises orientales.

Les Cophtes donnent le nom de *corban* à leurs hosties qu'ils font cuire immédiatement avant chaque messe. Elles sont grandes comme la paume de la main et figurent une grande croix et douze plus petites qui symbolisent les Apôtres. L'inscription consiste dans les mots *agios ô theos* en caractères cophtes. Les Arméniens ont des hosties un peu moins grandes, de l'épaisseur d'une pièce de cinq francs. Elles portent l'image de Jésus-Christ crucifié ou d'un calice d'où sort N.-S. (2).

Les Syriens donnent le nom de *kourbono* aux pains d'autel où ils mettent du sel et de l'huile, coutume qui est condamnée par les autres communions orientales. Ces hosties portent une croix et les lettres IC KC NK (Ιησοῦς Χριστὸς νικᾷ — Jésus-Christ a vaincu). D'autres sont marquées d'un très-grand nombre de petites croix, avec une plus grande au milieu (3).

IV. — DES LIEUX DESTINÉS A LA RÉSERVE EUCHARISTIQUE.

Après avoir montré que, durant les premiers siècles, les fidèles conservaient l'Eucharistie dans leurs propres maisons, nous examinerons les trois principaux lieux de réserve adoptés dans l'Eglise latine, c'est-à-dire les sacraires, les suspenses au-dessus de l'autel et les tabernacles adhérents à l'autel. Nous terminerons cette partie de notre étude par quelques mots sur les lieux destinés à la réserve eucharistique dans l'Eglise grecque moderne. Nous réserverons pour le chapitre des *Ciboires en forme de colombe*, la question controversée sur la réserve de l'Eucharistie dans les baptistères.

Eucharistie réservée dans les maisons. — Les fidèles des premiers siècles conservaient dans leur maison la sainte Eucharistie qu'on leur avait distribuée à la messe du dimanche, et ils s'en communiaient eux-mêmes durant le reste de la semaine. Les *Actes des Apôtres* mentionnent cet usage en disant que les premiers chrétiens *rompaient chaque jour dans leur maison le pain de vie* (4).

(1) RENAUDOT, *Liturg. orient. collect.*, t. I, p. 189.

(2) GOAR, Ευχολογιον, p. 117.

(3) RENAUDOT, *Op. cit.*, t. I, p. 191; t. II, p. 59, 62, 64.

(4) C. II, ℣. 46.

Tertullien fait allusion à cette coutume lorsqu'il écrit à sa femme pour la détourner d'épouser un païen après sa mort : « Un mari païen, lui dit-il, ne saura point ce que vous mangez en cachette avant toute autre nourriture, et s'il le sait, il ne croira pas que ce pain soit véritablement ce qu'il est (1). »

Saint Cyprien rapporte qu'une femme qui avait fléchi le genou devant les idoles, ouvrit de ses mains profanées le coffret où elle gardait le Saint du Seigneur, et qu'il s'en échappa une flamme menaçante qui arrêta sa témérité sacrilége (2).

« Tous les solitaires, qui vivent dans les déserts, dit saint Basile (3), étant privés de prêtres pour leur donner l'Eucharistie, l'ont toujours chez eux et se communient de leurs propres mains. Dans la ville d'Alexandrie et dans le reste de l'Egypte, les fidèles gardent chez eux la communion et prennent à diverses fois ce qu'ils ont reçu à l'église des mains de l'officiant. »

Saint Grégoire de Nazianze rapporte que sa sœur Gorgonie, se trouvant fort malade, se communia avec l'Eucharistie qu'elle conservait chez elle (4).

Saint Augustin raconte qu'une mère rendit la vue à son enfant aveugle-né en lui appliquant sur les yeux la sainte Eucharistie qu'elle conservait dans sa demeure (5).

Au ve siècle, un hérétique de la secte des Sévériens, nommé Isidore, entra en fureur en voyant que sa femme avait reçu l'Eucharistie catholique *d'une de ses voisines ;* il saisit sa femme à la gorge, lui fit rendre l'Eucharistie, mais il ne put la fouler aux pieds, parce qu'elle fut enlevée comme par un éclair (6).

Sous l'épiscopat de Denys, dit Jean Moschus, moine grec du vi^e^ siècle, un étrange miracle arriva à Séleucie. Un esclave conservait l'Eucharistie dans une armoire. Son maître l'ouvrit et vit que les saintes particules avaient germé des épis qui se balançaient sur leurs tiges (7).

(1) *Ad uxor*, lib. II.
(2) *De Lapsis.*
(3) *Epist. ad Cœsariam Patriciam.*
(4) *Orat. de Gorgon.*
(5) Lib. III *operis perf. contra Julian.*, n° 164.
(6) Fleury, *Hist. eccl.* t. VIII, p. 193.
(7) *In Prato spirituali*, c. 79.

Saint Inde et sainte Domne, d'après leurs actes rapportés par Métaphraste, gardaient l'Eucharistie dans un coffre de bois avec un encensoir de terre et un chandelier ; la présence de ces deux instruments liturgiques s'explique par la manière dont les fidèles se communiaient eux-mêmes ; avant de prendre l'Hostie sainte, ils allumaient un cierge et brûlaient de l'encens (1). Il n'y avait point sans doute de rite parfaitement déterminé pour cette communion privée ; mais nous ne pouvons douter du profond respect avec lequel on traitait toujours le mystère eucharistique. Saint Luc le solitaire consulta l'archevêque de Corinthe sur ce qu'il fallait faire dans ces circonstances ; voici sa réponse telle qu'elle est consignée dans les actes du saint Solitaire: « S'il y a un oratoire dans la maison, on place le vase qui contient l'Eucharistie sur l'autel. S'il n'y a pas d'oratoire, il faut le mettre dans la chambre, sur une table très-propre, déployant ensuite un petit voile, vous y placerez les saintes particules ; vous brûlerez de l'encens ; vous chanterez le *Trisagion* ou le symbole ; puis après avoir fait trois génuflexions pour l'adorer, vous prendrez religieusement le corps sacré de Jésus-Christ. »

Un écrivain calviniste, Rodolphe Hospinien, a voulu démontrer que l'usage de garder l'Eucharistie dans les maisons, avait été aboli par le concile de Saragosse (381), par celui de Tolède (400) et par celui de Rouen (800). Il faudrait admettre tout au moins que ces défenses ne furent en vigueur que dans les diocèses où pouvait s'exercer l'autorité de ces synodes. Mais J.-B. Thiers fait remarquer avec raison que les conciles de Saragosse et de Tolède sont dirigés contre les Priscillianistes qui, pour ne point passer pour hérétiques, assistaient aux assemblées des fidèles, recevaient la sainte Eucharistie et ne la consommaient ni dans l'église ni chez eux. Quant au concile de Rouen, il se borne à prescrire aux célébrants de ne pas donner la sainte Hostie aux femmes dans leur main, mais de la déposer eux-mêmes sur leurs lèvres (2).

L'ancienne coutume de conserver l'Eucharistie dans les maisons dut commencer à tomber en désuétude, lorsque les églises se multiplièrent et que les chrétiens purent sans danger assister chaque jour à la célébration des saints mystères. Baronius (3) pense que, sauf quelques exceptions, cet usage disparut en Occident au commencement du VIe siècle, mais qu'il persévéra plus longtemps dans les Eglises orientales.

(1) SURIUS, 28 Dec.

(2) J.-B. THIERS, *Traité de l'exposit. du Saint-Sacrement*, liv. I, ch. I, p. 5.

(3) *Annal. eccles.* ad ann. 57.

Eucharistie réservée dans les pastophores et les sacraires. — Dans les premiers siècles, les vases sacrés et le saint Viatique étaient conservés dans des édicules attenant à l'église et offrant quelque ressemblance avec nos sacristies et quelquefois avec nos chapelles absidales. Les Grecs leur donnaient le nom de pastophore (de παστὸς, lit nuptial et φέρω je porte). Saint Jérôme (1) explique le sens de cette dénomination, en disant que notre divin Sauveur, dans le sacrement eucharistique, est véritablement l'époux de l'Eglise et de nos âmes. C'est pour la même raison qu'on donnait aussi à ces édicules le nom de θαλαμος (chambre nuptiale). Les *Constitutions apostoliques* ordonnent de les construire du côté de l'Orient (2).

Ils sont désignés en latin sous les noms de *sacrarium, secretarium, oblationarium, paratorium, diaconicum, episcopium.* Remarquons toutefois que ces diverses expressions n'ont pas toujours la même signification. Le *secretarium* était une salle où s'assemblaient l'évêque et son clergé, et qui leur servait de sacristie; l'Eucharistie y était rarement conservée. Le *diaconicum* ou *oblationarium*, bâtiment également annexé à la basilique, servait à contenir les habits sacerdotaux, les livres liturgiques, les vases sacrés et les oblations des fidèles. On y réservait parfois les saintes espèces (3). Le *sacrarium* était plus spécialement destiné à la réserve eucharistique; dans les premières basiliques latines, ce local était pratiqué dans l'abside collatérale droite. Plus tard, et surtout dans les petites églises, on ne construisit ordinairement qu'une seule pièce pour les divers usages que nous venons d'énumérer, et on lui appliqua le nom de *sacrarium.* Ce terme était déjà usité dans la langue du paganisme; les Romains appelaient ainsi les chapelles domestiques qu'ils construisaient dans leurs maisons en l'honneur d'une divinité quelconque. Nous voyons apparaître ce mot, pour la première fois, avec le nouveau sens chrétien, dans une épître de saint Clément, qui recommande aux diacres de veiller à ce que les fragments d'hosties conservées dans le sacraire restent à l'abri de toute corruption (4).

Le sacraire de l'église de Nôle portait cette inscription de saint Paulin:

Hic locus est veneranda penus quo conditur et quo
Promitur alma sacri pompa ministerii (5).

(1) *In cap.* XL *Esech.*
(2) Lib. II, c. 57.
(3) S. PAULIN, *Epist.* 12.
(4) Ne qua putredo in sacrario inveniatur. *Epist.* II *ad Jacobum.*
(5) S. PAULIN, *Epist. ad Sev.* — BARONIUS, ann. 57, n° 105.

Le Pape Léon IV (847-855) ordonna que le saint Viatique fût toujours conservé dans les sacraires des églises (1).

Cet usage a été suivi par un certain nombre d'églises, dans le cours du moyen-âge; mais il était rare que le sacraire fût une pièce distincte de la sacristie.

Nous devons d'ailleurs faire remarquer qu'il est souvent difficile de déterminer la véritable signification du mot *sacrarium* dans les textes du moyen-âge. Il n'a point seulement le sens liturgique des premiers siècles; mais il signifie aussi *sacristie*, *oratoire*, *chapelle*, *sanctuaire*, *piscine*, etc. Il désigne aussi parfois les *armarium*, armoires eucharistiques pratiquées près des autels.

Eucharistie réservée dans des armoires, près de l'autel. — Le saint Viatique était souvent réservé, pendant le moyen-âge, dans une niche ou armoire, creusée près de l'autel, dans la muraille ou dans un pilier, et presque toujours du côté de l'Evangile. Cette niche était appelée *armarium*, *armariolum*, *armatrium*, *sacrarium*, *tabernaculum*, *custodia*, *repositorium*, *conditorium*, etc. (2).

Ces armoires étaient usitées dans l'Eglise grecque des premiers âges. Saint Jean Chrysostôme en fait mention, en disant: « Cette armoire est bien plus précieuse que ne sont toutes les autres; elle ne renferme pas de riches habits, mais elle contient la grâce et la miséricorde du Seigneur (3). »

On remarque à l'extérieur de quelques églises, une ouverture circulaire ou en forme de trèfle, fermée par une grille ou par deux barreaux de fer croisés. Quelques archéologues pensent que ces oculus, prenant jour sur les cimetières, communiquaient avec une crédence où l'on renfermait le saint ciboire pendant la nuit, et où une lampe juxta-posée engageait les fidèles à venir adorer à l'extérieur le Saint-Sacrement. « Cet oculus, dit M. le baron de Roisin, cet œil toujours ouvert, comme le divin regard qui jamais ne perd de vue les actions des hommes; cette lampe, nuit et jour gardienne et adoratrice, invitant à une élévation du cœur l'homme qui se rend au travail, ou qui, la tâche achevée, regagne son foyer; cette flamme dont le reflet vient expirer sur les tombes et qui peut symboliser ces âmes mortes à la prière, mais qui renaîtront un jour à l'hosanna et au cantique éternels; ce sont autant d'idées belles, touchantes, chrétiennes, en un mot, telles que les

(1) Ut in sacrario Eucharistia Christi propter infirmos non desit. *In decret.*

(2) DURANTI, *De ritib. Eccles. cath.* l. I, c. 16.

(3) *Homel.* 33 *in Matth.*

aimaient nos pères, telles, certainement, qu'elles ont bien pu être réalisées par le moyen-âge [1]. »

Ces armoires eucharistiques se sont quelquefois métamorphosées en splendides tabernacles. Les auteurs des *Voyages littéraires* [2], après avoir décrit celle de l'abbaye de Choques, près de Béthune, — pyramide de marbre d'un travail admirable, — ajoutent que « on en voit beaucoup de semblables dans les églises des Pays-Bas où communément le Saint-Sacrement n'est pas conservé au grand autel. » Celui de l'abbaye de Tongrelo était tout en albâtre et représentait les emblêmes du mystère eucharistique [3].

Les deux plus remarquables tabernacles de ce genre que nous connaissions sont ceux de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, en Savoie, et de la cathédrale de Grenoble. Ce dernier a été construit vers 1457, par l'évêque Siboud. C'est un édicule de style flamboyant, adossé contre les piliers du chœur, du côté de l'épître, et élevant presque jusqu'à la voûte ses gracieux pinacles. Il fut mutilé par les réformés en 1562; depuis cette époque, il n'a plus servi à son usage primitif.

Les armoires eucharistiques n'étaient point toujours creusées dans la maçonnerie; c'étaient parfois de simples meubles portatifs, placés près de l'autel. Leur décoration consistait dans la disposition des ferrures et dans les peintures qui recouvraient les panneaux. Ce n'est guère que vers la fin du XIIIe siècle que ces armoires furent ornées de sculptures. Il est fort probable que plusieurs des bahuts qui sont actuellement relégués au fond des sacristies ont servi jadis à cet usage. Les armoires mobiles furent longtemps tolérées dans le diocèse de Grenoble. C'est ce que constate M. l'abbé Trépied, en analysant les anciens registres de visites pastorales de cette église. « Au XIVe siècle, dit-il, et dans la première moitié du XVe, la custode est ordinairement déposée dans une arche ou *armoire mobile*, fermant à clef, et placée tantôt à droite ou à gauche de l'autel, tantôt derrière. Cette arche ou armoire devait avoir plusieurs compartiments, pour que les reliques et les saintes huiles ne fussent pas mêlées avec la pixide. Mais une armoire mobile était sujette à bien des inconvénients: on pouvait la secouer, la transporter, la fracturer. Plus d'une fois on eut à déplorer des vols sacriléges. Il fallait des armoires qui présentassent plus de solidité et de garanties. Aussi, dès le milieu du XVe siècle (*Visites de* 1457-1458), nous voyons Mgr.

(1) *Annales archéolog.*, t. X, livr. V.

(2) Deuxième partie, p. 183.

(3) *Voyages littéraires*, 2e partie, p. 197.

Siboud Allemand ordonner, dans presque toutes les églises, de pratiquer un enfoncement dans le mur de l'abside, *in muro crotæ presbyterii*, à droite ou à gauche de l'autel, plus ordinairement à droite ; de le revêtir d'ais ou de planches intérieurement, *foderetur postibus*; de le munir d'une porte solide, quelquefois même bardée de fer, et de la faire fermer à la clef pour conserver le corps de Notre-Seigneur (1). »

A l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, deux ciboires étaient renfermés derrière le rétable du grand autel, dans une petite armoire non sculptée, au-dessus de laquelle se trouvait l'image de la Vierge et deux anges en adoration (2).

A Notre-Dame de la Ronde, à Rouen, on mettait primitivement le Saint Viatique dans un pilier du côté de l'Evangile, sous une image de la Vierge; on le plaça ensuite au-dessus du contre-rétable du grand autel dans une lanterne de verre et de menuiserie dorée, jusqu'à ce que la mode des tabernacles d'autel prévalût (3).

M. l'abbé Godard a remarqué un grand nombre de cavités dans les petites églises du diocèse de Langres, aux murs du sanctuaire. « Ces cavités, dit-il, ont rarement gardé leurs portes ou leurs grilles de fer; mais il en reste la trace ou les gonds. Je ne doute pas qu'elles ne soient les anciens repositoires du Saint-Sacrement (4). »

L'*armarium* était parfois percé sous un autel. Il en était ainsi à Notre-Dame de Paris; le Saint-Sacrement était conservé sous l'autel dit *des Ardents*, placé derrière le maître-autel. Le procès-verbal de démolition de 1699 s'exprime ainsi : « Dessous (cet autel) était ce lieu dit le conditoire, fermant à clef une porte de petits balustres à jour, à deux battants, dans les armoires duquel on serrait tout le ministère de la grand'messe, et au fond duquel, dans le milieu, était un petit tabernacle doublé en dedans de brocard d'or et d'argent à fond rouge, où on mettait le Saint-Sacrement, qu'on y portait en cérémonie, par le côté de l'Evangile, les deux thuriféraires l'encensant continuellement, marchant à reculons (5). »

Parmi les églises qui réservaient jadis l'Eucharistie dans un *armarium*, près de l'autel, nous citerons les abbayes de Deutz (6) et de

(1) *Notice sur le ciborium de la cathédrale de Grenoble*, (*Bulletin monumental*, t. XXIV, nº 1. p. 65.

(2) MOLÉON, *Voyage liturgique*, p. 102.

(3) *Ibid*. p. 407.

(4) *Cours d'archéologie sacrée*, t. II, p. 160.

(5) PASCAL, *Dict. liturg.*, col. 1186.

(6) RUPERT, *Descrip. incend. Thuits.*

Cluny [1], Saint-Jean-Baptiste à Péronne [2], Saint-Julien à Angers, Notre-Dame de la Ronde et Saint-Vincent à Rouen [3], les abbayes de Tournus, de Saint-Jean-le-Grand à Autun, et d'Abdinghoff, près de Paderborn [4], les églises de Vaucluse et de Notre-Dame de l'Epine [5], etc.

Dès la fin du XVIe siècle, il n'existait plus de ces armoires eucharistiques dans le diocèse de Cosenza en Calabre. L'archevêque de cette ville, J.-B. de Constance, nous dit que « la coutume qu'on avait de conserver le Très-Saint-Sacrement dans des armoires bâties dans des murailles à côté de l'autel est déjà perdue par tout le diocèse, encore qu'elles fussent ornées par le dehors d'images et de peintures d'or et d'azur, selon l'ancien usage non plus approuvé par la sainte Eglise, ainsi d'icelle saintement retranché par plusieurs raisons [6]. »

Le Saint-Sacrement est encore aujourd'hui conservé dans un *armarium*, à Rome, dans l'église Sainte-Croix de Jérusalem. Cet usage, qui est devenu tout à fait exceptionnel en Italie et en France, s'est conservé dans beaucoup d'églises d'Allemagne. Le Saint-Sacrement y est réservé dans une niche, creusée dans la muraille, du côté de l'Evangile; il est abrité par un rideau de soie, une porte en bois et une grille de fer [7].

Réserve eucharistique suspendue au-dessus de l'autel. — Le deuxième concile de Tours, tenu en 567 a formulé le canon suivant qui a donné lieu à des interprétations fort différentes : *Ut corpus Domini in altari, non in imaginario ordine, sed sub crucis titulo componatur.* Sirmond ne voit là qu'une prescription relative aux pains d'autel, qui devaient représenter une croix et non point d'autres figures. Il cite une autre interprétation qui considère ce texte comme réglant la place des oblations pendant le saint sacrifice; il aurait été ordonné par là de ne les poser ni à droite ni à gauche de l'autel, mais au milieu, en face de la croix. Mabillon nous semble avoir parfaitement démontré qu'il s'agit dans ce canon, non point des oblations, mais de la réserve eucharistique, qu'il faut placer, non point parmi les images, mais suspendue

(1) UDALRIC, *Antiq. consuet. cluniac. monast.*, l. II, c. 20.

(2) D. MARTÈNE, *De antiq. Eccl. ritib.* l. I, c. 5.

(3) MOLÉON, *Voyage liturg.*, p. 103, 407 et 409.

(4) *Voyages littéraires*, t. Ier, 1re partie, p. 160 et 231; t. II, p. 244.

(5) *Revue de l'Art chrétien*, t. II, p. 11 et 111, articles de MM. BALTHASAR et ANDRÉ.

(6) *Avertissement aux recteurs, curez, prestres et vicaires.* Trad. imprimée à Bordeaux en 1613.

(7) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest*, année 1839, p. 30.

sous la croix qui domine le *ciborium* ou baldaquin des autels. Mais que faut-il entendre par ces images : *In imaginario ordine?* Dom Chardon pense qu'il s'agit de celles qui étaient placées dans les baptistères, dans les portiques et sous les autels, et que, par conséquent, il fut interdit de réserver l'Eucharistie dans ces divers emplacements (1). D. Claude de Vert ajoute que le concile de Tours paraît avoir eu pour but de supprimer l'ancien usage des armoires eucharistiques (2).

Nous ne connaissons point d'autre concile qui se soit occupé de cette question. Il nous semble qu'une grande liberté a été laissée sur ce point aux églises, et c'est pour cette raison que durant le moyen-âge, dans un même diocèse, nous voyons réserver l'Eucharistie tantôt dans les sacristies, tantôt dans des *armarium* et tantôt dans des suspenses au-dessus de l'autel. Le premier mode était le plus rare ; le second était surtout usité dans le midi de la France, en Italie et en Allemagne ; le troisième était plus généralement adopté dans l'ouest et le nord de la France, en Belgique et en Angleterre. Dans une même église, plusieurs modes de réserve étaient parfois simultanément en usage. Ainsi, à la collégiale de Saint-Julien, le saint Viatique était réservé dans un *sacrarium* situé du côté de l'Evangile et dans une suspense au-dessus de l'autel. Le premier ciboire ne servait que pour l'administration des malades de la paroisse ; le second était réservé pour les religieux de la collégiale (3).

Le saint ciboire, soit qu'il fût en forme de colombe, de tour, de coupe ou de coffret, était suspendu au-dessus de l'autel à une corde ou à une chaîne que soutenait une crosse, un palmier, ou une simple potence en fer ; un jeu de poulie analogue à celui de nos réverbères, permettait de faire descendre à volonté ce tabernacle mobile. Il était entièrement enveloppé d'un pavillon d'étoffe et recouvert d'un dais en métal. « L'enveloppe en étoffe, dit M. Viollet-Le-Duc (4), qui était destinée à entourer la boîte (custode) suspendue sans plateau, était fixée au dais ; mais sa partie inférieure était garnie d'une ganse cousue seulement de distance en distance. Un cordonnet passant entre la ganse comme dans des anneaux permettait de fermer la petite tente par le bas, qui avait ainsi l'apparence d'un sac retourné. » Le nom de *tabernacle* donné au ci-

(1) *Histoire des Sacrements*, t. II, p. 263.

(2) *Explication des cérém. de l'Eglise*, t. IV, p. 35.

(3) MOLÉON, *Voy. liturg.* p. 103.

(4) *Dictionnaire raisonné du mobilier français*, t. I, p. 251. Voyez les vignettes des pages 250 et 252.

boire indique le constant usage de l'envelopper dans une espèce de tente. C'est là l'origine du petit pavillon dont nous recouvrons les ciboires.

Les suspenses eucharistiques ne restaient pas toujours à demeure. Dans quelques églises, on ne les plaçait au-dessus de l'autel qu'aux jours de fête. Un inventaire de la cathédrale d'Amiens, rédigé en 1347 mentionne un tabernacle portatif en vermeil qu'on ne suspendait au-dessus du grand autel qu'aux grandes solennités (1).

A Saint-Corneille de Compiègne, au XVIIIe siècle, la suspense était surmontée d'une croix pattée et fleurdelisée, couverte de lames d'or, dont le christ avait trois pieds de hauteur (2).

A la Ferté, près de Châlons-sur-Saône, le Saint-Sacrement était élevé dans un ciboire soutenu par une vierge enlevée dans le ciel par des anges (3).

A Notre-Dame de Paris, la réserve eucharistique se trouvait derrière le grand autel. Un ange de plomb doré de cinq pieds de hauteur soutenait la calotte de la suspension. — A Saint-Etienne de Dijon, quatre colonnes de cuivre étaient surmontées d'anges adorant le ciboire suspendu à une crosse. — A Saint-Ouen de Rouen, la suspense était au-dessus du rétable, entre les images de saint Pierre et de saint Paul (4).

« Derrière le grand autel de Notre-Dame de Chartres, dit Moléon (5), est une vierge de cuivre et au haut un crucifix d'or de la grandeur d'un pied et demi, au pied duquel est une autre vierge de cuivre qui avance environ d'un pied ou un pied et demi sur l'autel, au bout de laquelle est la suspension du saint ciboire, selon le second concile de Tours, *sub titulo crucis corpus Domini componatur.* »

Dans les monastères de l'ordre des Citeaux, une image de la Vierge, portant l'enfant-Dieu sur le bras gauche, soutenait de la main droite un petit pavillon sous lequel était suspendue l'hostie consacrée; mais cet usage particulier ne me paraît guère remonter qu'au XIIe siècle, quoique Félibien, dans sa description de l'abbaye de la

(1) Item unum tabernaculum argenteum deauratum cum cupa in medio cujus pendet supra majus altare in magnis sollempnitatibus in quo reponitur corpus Xri. — GARNIER, *Invent. du trésor de la cathéd. d'Amiens.* (*Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. X, p. 259).

(2) *Description historique des reliques et des monuments remarquables de l'abbay royale de Saint-Corneille de Compiègne.* Paris, 1770, page 58.

(3) Martenne et Durand : *Voy. litt.*, t. I, 1re partie, p. 226.

(4) MOLÉON, *Op. cit.* p. 244 et 386.

(5) *Ibid.*, p. 226.

Trappe, le regarde comme beaucoup plus ancien. L'abbé de Rancé fit inscrire ces vers au-dessus de la statue de la Vierge qui, à l'église abbatiale de la Trappe, tenait à la main la suspense eucharistique :

Si quæras natum our matris dextera gestet,
Sola fuit tanto munere digna parens;
Non poterat fungi majori munere mater,
Non poterat major dextera ferre Deum.

Lebrun Desmarets, dans le *Voyage liturgique* qu'il a publié sous le pseudonyme de Moléon, nous apprend que de son temps la réserve eucharistique était encore suspendue au-dessus de l'autel aux cathédrales de Tours et du Mans, à Saint-Maurice et à Saint-Pierre d'Angers, à Saint-Julien et à Saint-Martin de Tours, à Saint-Paul de Sens, à l'abbaye de Marmoutier, etc. (1). Les autels où était suspendue la réserve eucharistique étaient souvent désignés sous le nom d'*autel du ciboire*.

Les troubles occasionnés par les Protestants firent supprimer dans beaucoup d'églises l'usage de la suspension qui exposait le saint ciboire à de faciles profanations. Une autre cause de l'abandon de ce système, c'est l'inconvénient que pouvait présenter un mécanisme fort simple sans doute, mais sujet à quelques accidents. Ces inconvénients ont été signalés, mais avec beaucoup d'exagération, dans un article de M. de La Liborlière sur l'ancienne abbaye de Saint-Maixent, inséré dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (2). L'auteur, en signalant la suspense eucharistique à une crosse, au-dessus du grand autel de cette église, a cru avoir découvert un fait exceptionnel et très-étrange. « Si l'oubli, nous dit-il, dont je veux préserver cette crosse n'atteint pas ma notice, du moins la postérité saura sur un objet du temps passé la vérité bien exacte ; cette bonne fortune lui arrive trop rarement pour que je ne conçoive pas d'avance quelque fierté d'être devenu le coopérateur d'un semblable phénomène. » Cette notice, écrite en 1839, prouve qu'à cette époque des antiquaires d'ailleurs instruits étaient fort peu au courant des coutumes liturgiques du moyen-âge et même de celles qui ont persévéré jusqu'à la révolution de 1789. Quoi qu'il en soit, nous citerons l'appréciation de M. de La Liborlière sur ce mode de suspension, non point pour y souscrire, mais parce que ses critiques, justes en quelques points, ont dû être faites plus

(1) Moléon, pages 81, 103, 104, 105, 114, 121, 139, 153, 157, 221.

(2) Premier trimestre, 1838-1839, p. 22.

d'une fois par le clergé des XVIIe et XVIIIe siècles, et que nous trouvons là le motif principal qui fit abandonner la suspense pour y substituer des tabernacles. « Je n'ai jamais conçu, dit l'auteur, comment on avait pu établir et conserver un mode d'exposition dont un des moindres inconvénients était de rappeler aussitôt la manœuvre employée pour le service des réverbères des rues. Outre la sensation désagréable que faisait subir à la vue et à la pensée la manière peu décente dont s'accomplissait une cérémonie si auguste de la religion catholique, il pouvait y avoir dans l'exécution matérielle plus d'un dangereux inconvénient. Sans parler des secousses qui avaient souvent lieu et qu'il était presque impossible d'éviter, l'homme qui fait jouer le treuil pouvait le laisser échapper trop vite ou même tout à fait ; la corde pouvait ou se mêler ou s'accrocher dans les poulies, ou se rompre ; la ficelle directrice tenue par le diacre pouvait aussi se casser au sortir de ses doigts ; alors que d'accidents divers seraient résultés de l'une ou l'autre de ces éventualités ! et même en supposant que tout réussît toujours à merveille, il devenait aussi pénible pour les fidèles que risible pour les impies de considérer à l'aide de quels moyens était offert à la vénération publique le plus saint des mystères. Eût-on même écarté toute idée spirituelle, et n'eût-on pensé qu'à l'effet produit sur les regards, le résultat n'eût pas cessé d'être peu satisfaisant..... Je ne crois pas, en un mot, qu'il fût possible d'imaginer, soit dans l'ensemble, soit dans les détails, rien de plus disgracieux et de plus misérable sous tous les rapports. » Si M. de La Liborlière avait pu consulter quelque dessin d'autel du XIIIe siècle, à suspense eucharistique, il aurait sans doute changé de sentiment, du moins en ce qui concerne l'effet produit par cette gracieuse suspension.

La considération de la commodité l'a emporté sur le sentiment du beau et les tabernacles adhérents à l'autel ont remplacé les suspenses. Elles ont presque partout disparu depuis la révolution de 1789. On en trouve encore un souvenir à Notre-Dame de Reims, à Saint-Germain et à Notre-Dame d'Amiens. Dans cette dernière église, le saint ciboire est suspendu derrière le maître-autel, au milieu d'une gloire exécutée en 1768. Le Saint-Sacrement qui y est exposé, n'est plus réservé comme jadis pour le Viatique des malades, mais pour attirer l'adoration des fidèles : c'est une espèce d'exposition perpétuelle. Le premier dimanche de chaque mois, à la messe du chapitre, après la communion du célébrant, quatre chanoines se mettent à genoux sur les degrés de l'autel, en tenant des cierges allumés, tandis que le diacre renouvelle la sainte hostie.

M. Pugin, dans les églises gothiques qu'il a construites en Angleterre, a voulu reproduire exactement la forme et les dispositions des anciens autels, et il a suspendu aux voûtes la custode eucharistique. Grâces aux modernes progrès de la mécanique, il paraît que ces sortes de suspenses n'offrent aucune espèce de danger, et qu'elles réunissent la solidité et la commodité à la beauté de la forme. Espérons qu'on tentera bientôt en France quelques essais de ce genre, pour remplacer nos tabernacles modernes, qui sont la plupart d'une forme lourde ou mesquine et presque toujours surchargés d'ornements disgracieux.

Eucharistie réservée dans des tabernacles adhérents à l'autel. — Tout le monde sait que le tabernacle, dans l'acception moderne de ce mot, est un édicule en forme de temple ou de petite armoire, placé au centre du gradin de l'autel et destiné à renfermer le saint ciboire. Mais on n'est point d'accord sur l'origine de cet accessoire des autels. M. Viollet-Le-Duc dit qu'ils ne remontent pas à plus de deux cents ans (1). M. de Caumont paraît admettre qu'il en a existé quelques-uns au moyen-âge, lorsqu'il dit que « sur *la plupart* des autels des XIIIe et XIVe siècles, il n'y avait pas de tabernacle pour recevoir les hosties (2).» Nous ne pensons pas que cette origine soit ni aussi ancienne ni aussi moderne. Nous ne voyons point de trace de cet usage au XIVe siècle; mais il existait certainement au XVIe siècle et même au XVe. L'évêque Laurent Allemand, dans les visites pastorales qu'il fit en 1551 dans son diocèse de Grenoble, prescrit de placer au milieu de l'autel des tabernacles en bois de noyer, là où il n'y en avait pas encore (3). C'était donc un usage déjà établi; mais, nous le répétons, il n'existait point avant le XVe siècle. A cette époque même les tabernacles étaient fort rares et étaient construits plutôt à côté de l'autel que sur l'autel lui-même. Des tabernacles en forme de tour étaient parfois apportés sur l'autel, pour la célébration des saints mystères; mais on ne doit pas les confondre avec les tabernacles adhérents à l'autel. On pourra nous objecter le texte suivant de Guillaume Durand : *In quibusdam ecclesiis super altare collocatur arca, seu tabernaculum, in qua corpus Domini et reliquiæ ponuntur* (4). Mais rien ne prouve qu'il s'agisse ici d'un édicule à demeure, et ce passage peut fort bien s'appliquer aux grandes

(1) *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. II, p. 47.

(2) *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 161.

(3) Ordinavit fieri custodiam nuceam in medio altaris..... Ordinavit depingi custodiam nuceam in medio altaris..... (Voyez le *Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 61.)

(4) *Rational.*, l. I, c. 2, n° 5.

tours dont nous parlerons plus tard et qui contenaient non seulement la réserve eucharistique, mais les reliques, les calices, etc.

Il faut bien se garder de donner au mot *tabernaculum* le sens exclusif qu'il a aujourd'hui. Il signifie tantôt ciboire, tantôt armoire eucharistique. Il est aussi synonyme de *ciborium*, dans le sens de baldaquin. Ainsi quand Paul le Silenciaire nous dit que l'empereur Justinien fit construire à Sainte-Sophie un tabernacle composé de quatre colonnes de vermeil, supportant une voûte d'argent; quand Anastase le Bibliothécaire mentionne des dons de tabernacles faits à diverses églises par saint Grégoire-le-Grand, Benoît II, Sergius II, Grégoire III, etc.; quand Hariulphe rapporte que saint Angilbert, abbé de Saint-Riquier, fit faire trois tabernacles d'or et d'argent, sur lesquels étaient suspendues trois couronnes d'or enrichies de diamants; il est bien évident qu'il est question non point de tabernacles adhérents à l'autel, mais de ces baldaquins sous lesquels on suspendait la sainte Eucharistie.

Les plus anciens tabernacles fixes que l'on connaisse, en pierre ou en bois, ont la forme d'une tourelle ou d'un portail d'église. Celui de Bouilly (Aube) a la forme d'un reliquaire hexagone à deux étages, surmonté d'une flèche.

On ne s'imaginerait jamais qu'un chien pût figurer comme ornementation de sculpture sur un tabernacle. Il en fut ainsi pourtant pour celui dont Louis XI fit présent à l'église de Tarascon. Le livre rouge des archives de cette ville mentionne ainsi cette donation : « L'an 1480, et le IX de mars, le roi Louis XI, Roi de France, envoya à Tarascon, à l'église Sainte-Marthe, une garniture d'argent pour tenir une lampe devant un magnifique tabernacle d'argent; et dans ce tabernacle était l'image du roi agenouillé et vêtu de sa robe longue et devant ses genoux est un petit chien bien fait et à côté un chapeau. Cette garniture et ce tabernacle pèsent cinquante-trois marcs d'argent fin, poids de Paris; la façon coûtait cent écus (1). »

L'usage des tabernacles n'était pas encore généralement admis au XVIIIe siècle. Le Rituel de Soissons, publié en 1753, constate que « aucune ancienne église ne l'a encore adopté. » Dom Chardon (2) faisait remarquer, en 1745, que beaucoup d'églises avaient résisté à l'envahissement de la mode et continuaient à réserver l'Eucharistie soit dans la sacristie, soit dans des *armarium* ou plus ordinairement dans des suspenses.

(1) FAILLON, *Monuments sur l'apostolat de Sainte-Madeleine*, t. II, p. 1325.

(2) *Hist. des Sacrements*, t. II, p. 253.

Lieux de réserve eucharistique dans l'Eglise d'Orient. — Les orientaux placent la réserve eucharistique, qui ne sert que pour le Viatique des malades, tantôt dans la sacristie, tantôt derrière l'autel, dans un endroit qu'ils nomment αρτοφορίου (de αρτος, pain); le plus souvent ils la conservent dans des boites d'argent ou de fer-blanc, renfermées dans un sachet de soie, qu'ils posent sur le coin de l'autel ou qu'ils suspendent à côté, contre le mur (1).

Cette manière peu respectueuse de conserver le Saint-Sacrement a donné lieu aux calvinistes de prétendre que l'Eglise orientale partageait leurs opinions sur la présence réelle. Arnaud a combattu victorieusement cette assertion dans son livre de la *Perpétuité de la foi* (2).

Nous reproduisons d'après lui un passage de la relation de M. de Nointel, ambassadeur de France près la Porte Ottomane; il nous fait connaître les diverses manières en général fort peu décentes dont les Grecs schismatiques conservent les saintes espèces.

« Dans le monastère de Mauromale, nous dit-il, se trouvait l'Eucharistie dans une boîte d'argent ou de fer-blanc posée sur le coin d'un petit autel qui est celui où l'on consacre..... Dans une autre église, un pope me la montra sur un des autels dans une boîte qui me parut d'argent avec un papier qui débordait. Etant dans l'église de Chalcédoine, comme je m'informais où était le Saint-Sacrement, un religieux me montra un sac de toile pendu à un clou, dans lequel il y avait une boite où était renfermé ce précieux dépôt: et ayant fait demande à ce religieux pour quelle raison il ne tenait pas le corps de Jésus-Christ d'une manière et dans un lieu plus propres, il me fit réponse que c'était la coutume, que l'église était pauvre, et que dans celles où il y avait quelques revenus, l'on en usait autrement..... Dans une des îles appelées Prinkipio, un abbé me montra l'Eucharistie dans un papier fort blanc, qui était enfermée dans une boite qu'il tira du côté droit de l'autel. Dans une autre abbaye de la même île, je trouvais le Saint-Sacrement enfermé dans une boite serrée dans un sac d'étoffe de soie à fleurs d'or et pendu à un clou..... En quelques autres églises, je le trouvai réservé daus une boite ou à côté de l'autel ou sur l'autel. Enfin, dans l'abbaye de l'Assomption, je le trouvai dans un ciboire dans un coffre enfermé sous la clef. »

(1) Goar, *Eucholog.* — Smith, *Epist. de græc. Eccles.*
(2) T. III, livre VIII, ch. 4.

V. — DIVERS NOMS DES CIBOIRES.

Le vase destiné à contenir la réserve eucharistique a été le plus ordinairement désigné sous le nom de *pyxis* (pyxide), dans le cours du moyen-âge, et sous celui de *ciborium* (ciboire) depuis deux ou trois cents ans. D'autres appellations, moins fréquemment usitées, ont servi à désigner les vases eucharistiques. Nous allons mentionner ces principaux termes et en indiquer l'étymologie.

Αρτόφοριον. (De ἄρτος, pain et φερω, je porte). Les Grecs, avons-nous dit, donnent ce nom à l'endroit, situé derrière l'autel, où est réservé le saint Viatique. Ils désignent aussi par le même terme la boite où est renfermé le pain eucharistique (1).

Πυξόμηλον. (De πυξος, boîte et μῆλον, pomme). Nom donné par les Grecs modernes aux boites eucharistiques dont la forme ressemble à celle d'une grosse pomme (2).

χιβωριον, χιβουριον, χιβωτιον, χιβωτον. Ce n'est guères que depuis trois siècles que les Grecs ont désigné sous ce nom les coffrets eucharistiques. Dans les anciens textes ces expressions s'appliquent toujours aux édicules soutenus par des colonnes, servant de couronnement à l'autel.

CIBORIUM, CIBOIRE.

Vas seu ciborium deauratum ad deferendum corpus dominicum. (*Obituar. ms. eccl. morin.* ann. 1440, apud DU CANGE, vº *ciborium.*)

Les érudits sont loin d'être d'accord sur l'étymologie du mot *ciboire*. Grandcolas (3) et l'abbé Thiers veulent qu'on ait appelé les vases eucharistiques *ciboires*, parce qu'autrefois ils étaient suspendus sous les baldaquins nommés *ciborium;* Périon et Duranti (4) font dériver *ciboire* de *χιβωριον*, *coupe;* Robert Etienne de *χιβοτος*, *coffret;* Casalius (5) et M. du Sommerard de *cibus*, parce que l'hostie qu'il contient est la nourriture de l'âme; Hesichius, Saumaise, Casaubon, Dacier (6), etc. pensent que ce mot vient de l'Égyptien et qu'il signifiait dans cette

(1) GOAR, *Eucologion*, p. 209.

(2) *Ibid.*

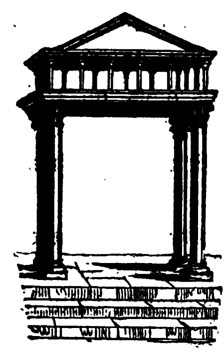
(3) *Les anciennes liturgies*, t. II, p. 241.

(4) *De ritib. eccl. cathol.* — Quelques critiques contestent cet ouvrage au Président Duranti et l'attribuent à Pierre d'Anès, évêque de Lavaur. V. Ellies Dupin, D. Ceillier et D. Guéranger (*Inst. lit.*, t. 1).

(5) *De Christ. vet. sacr. rit.*

(6) *Comm. sur* Horace, lib. 2, od. 7.

langue une espèce de *fève* dont la forme servait de modèle à certains vases ou qui servait elle-même de matière à leur confection.



Ciborium de Saint-Clément à Rome.

Les vases eucharistiques sont parfois désignés par le terme de *ciborium minus* (1), pour les distinguer des édicules qui portent le même nom. Le *ciborium majus* est un petit édifice isolé, formé de quatre ou six colonnes correspondant aux angles de l'autel et portant une coupole destinée à le couvrir. Le moyen-âge fit un usage moins fréquent, que l'époque latine, de ces *ciborium*. La renaissance les remit en vogue sous le nom de baldaquins. Les textes du moyen-âge les appellent aussi *tegumen*, *umbraculum*, *propitiatorium*, *oraculum*, *pavimentum*, etc.

Cette identité de noms pour deux objets tout-à-fait différents a induit certains liturgistes en erreur. Ainsi le savant Gropper (2) voit des vases eucharistiques dans les *ciborium* que le Pape Symmaque donna aux basiliques romaines de Saint-Sylvestre et de Saint-André, d'après le témoignage d'Anastase-le-Bibliothécaire; mais il est certain qu'à cette époque le mot *ciborium* n'avait pas encore le sens de vase eucharistique.

Le terme *ciborium* a également servi pour désigner: 1° les petits autels portatifs que l'*Ordre romain* appelle *tabula itineraria*; 2° les tabernacles adhérents à l'autel; 3° les niches creusées dans le mur près de l'autel, pour y garder la réserve eucharistique; 4° l'ensemble de la suspense eucharistique.

M. Douet d'Arcq croit que le mot *ciborium* a pu aussi désigner l'ostensoir. Il se fonde sur un passage d'un inventaire du trésor de la cathédrale de Clermont-Ferrand; ce texte du xe siècle est ainsi conçu: *Majestatem Sanctæ Mariæ, vestitæ, cum ciborio et cum cristallo*. M. Douet d'Arcq entend par là un vase sacré muni d'un cristal, et il ajoute: « Il faut donc voir dans le ciboire de notre texte, quelque chose d'analogue, du moins quant à l'usage, à ce que nous nommons un Saint-Sacrement, ou, en termes d'orfèvrerie, un soleil (3). » Nous ne pouvons partager cet avis, parce qu'il nous paraît démontré qu'il n'y a

(1) Du Cange, *Constant. christ.*, l. III, c. LXIII.

(2) *De asservatione Eucharistiæ*, art. II, c. 25.

(3) *Mémoire sur l'inventaire du trésor de la cathédrale de Clermont au* x^e *siècle*, dans la *Revue archéologique*, t. x, p. 160.

jamais eu d'exposition du Saint-Sacrement à découvert dans le xe siècle. Il s'agit, croyons-nous, dans ce texte de trois objets différents : 1° d'une statuette de la Vierge, représentée en *majesté*, c'est-à-dire assise et couronnée; 2° d'un ciboire; 3° d'un autre ciboire ou d'un reliquaire en cristal.

CIBOLUM.

Primis dominicis diebus cujuslibet mensis hostia sacra renovatur in cibolo seu vase pendente supra magnum altare. (*Obituarium ms. eccl. morinensis*, apud DU CANGE, v° *cibolum.*)

CYBOLE.

Une cybole de cristal, garnye d'or et à l'entour de cinq balais, cinq saphyrs et XXV perles, pesant VIJ m., IJ o. (*Inventaire des ducs de Bourgogne*, n° 2060.)

CHYBOILLE.

Ly donne cil communion et puiz ly donne la sainte oille qu'elles tenoit en sa chyboille. (*Hist. des trois Marie*, v. 1280.)

SIBOINGNE.

Lequel Coquet a prié et requis, a dit Adam Briffaut, que son plaisir feut lui permettre de pouvoir mettre... une lampe devant le siboingne de l'église dudit Senuc. (Charte de 1526 citée dans le *Glossaire* de DU CANGE, au mot *ciborium.*)

Parmi les autres formes du mot *ciborium*, on trouve *ciboreum*, *civorium*, *civorius*, *cybureum*, *cymbarium*, *chiboire*, *ciboingre*, etc.

Πύξις, Πύξιον, Πυξίδιον, PYXIS, PIXIS, BUXIDA, PYXIDE (de Πυξις, buis).

Super altare nihil ponatur..... nisi pyxis cum corpore Domini ad viaticum. (LEO IV PP. *De cura pastorali.*)

Les anciens appelaient *pyxides* les cassettes à bijoux, parce qu'originairement elles étaient en bois de buis. Les chrétiens, considérant à bon droit la sainte Eucharistie comme le plus précieux des trésors, donnèrent, par analogie, le nom de pyxide aux coffrets qui renfermaient des hosties consacrées. Paul Diacre, dans sa vie de Grégoire-le-Grand (c. XIX), emploie le mot *buxida*.

EUCHARISTIALE (sous-entendu *vas* ou *vasculum*).

On trouve ce mot dans un pontifical du xe siècle, cité par Catalan (*Pontifical. rom.*, tit. XVIII).

EUCHARISTIA (par métonymie).

Festinato ivit abbas, sed nullam in Eucharistia invenit hostiam. (DU CANGE, *Gloss.* v° *Eucharistia.*)

HOSTIARIA, HOSTERIA (de *hostia*, hostie).

Diaconus accipiens tres hostias ex hostiaria, ponit eas ordinatim super patenam. (*Cæremon. pontific.* l. II, c. 24.)

Cophinus (de χοφινος, panier).

Deinde idem cardinalis debet incensare altare et cophinum in quo conservatur corpus Christi. (Davantria, *Cæremoniale.*)

Capsa (cassette, de *capere*, renfermer).

Capsa in qua hostiæ consecratæ servantur. (G. Durand, *Ration.*)

Chrismale.

Catalan cite un MS. de Reims où la bénédiction du vase eucharistique porte le titre de *præfatio chrismalis* (1). Mais ce terme s'applique ordinairement à la boite qui renferme le Saint-Chrême, au linge dont on enveloppait le front de ceux qui venaient de recevoir le baptême ou la confirmation, et à la toile dont on enveloppe les autels nouvellement consacrés.

Custodia, Custode (de *custodire*, garder).

Reservata eucharistia, repositaque per suas manus sacratissimas in custodia. (Petrus de Alectis, *Itiner, Grégor.* xi.)

Tabernaculum, Tabernacle (par métonymie, à cause du pavillon dont on recouvrait le ciboire).

Pontifex tabernaculum sive vasculum pro conservanda sacrosancta eucharistia benedicere volens..... (*Pontific. roman.*, tit. xvii.)

Columba, Colombe. Nom qui indique une forme spéciale de ciboire.

Amalario presbytero capsulam unam communem de serico, item peristerium et columbam argenteam ad repositorium.... do, lego. (Testament de saint Perpétue, évêque de Tours, fait en 475, inséré dans le tome v du *Spicilege* de d'Achéry.)

Turris, Tour. Nom qui désigne également la forme de certains vases eucharistiques.

Accepta turre in qua mysterium dominici corporis habebatur. (Grégoire de Tours, *De Glor. martyr.*, c. 86.)

Les vases eucharistiques sont encore désignés sous les noms de *vas, arca, theca, hierotheca, loculum, conditorium, conditoire, conserve, repositorium, repositoire, réserve, suspensio, suspense*, etc., etc.

VI. — Matière des ciboires.

Les riches églises du moyen-âge possédaient des ciboires en argent ou en cuivre émaillé; les églises de campagne en avaient en cuivre et en étain. On a aussi employé, mais rarement, pour la matière des

(1) *Pontificale roman.*, tit. xviii.

ciboires, l'or, la fonte, le bronze, le laiton, le bois, l'ivoire, le marbre, l'albâtre, le cristal et diverses pierres précieuses.

Or. — L'empereur Constantin fit présent à l'église Saint-Pierre de Rome d'une tour eucharistique et d'une colombe, toutes deux en or, pesant trente livres et ornées de 215 pierres précieuses (1).

Flodoard (2) rapporte qu'un voleur essaya de s'approprier un ciboire d'or, en forme de tour, suspendu au-dessus de l'autel de Notre-Dame de Reims, mais qu'il se laissa choir et mourut du coup.

La Sainte-Chapelle possédait un ciboire en or, estimé 1,300 livres, qui fut volé en 1575. Un inventaire de 1532 (3) en donne la description suivante :

84. *Ung repositoire nommé ciboire, où l'on mect le Sainct-Sacrement, lequel est dessus le grand hostel, pendu au bout d'une crosse de cuyvre, et est ledict repositoire tout d'or, excepté la moullure et empatement du pied, qui est d'argent doré; au hault duquel y a une petite croix d'or, et en chacun costé d'iceluy, y a ung crucifix d'or, eslevé, et deux tittres de:* JHESUS NAZARENUS, REX JUDEORUM.

Argent. — Guillaume, évêque d'Autun, fit présent à l'église Saint-Etienne d'un ciboire d'argent, en forme de coupe, pesant quatre marcs. Il était doré en-dedans et en-dehors (4).

Il est peu d'inventaires de trésors du moyen-âge qui ne mentionnent des ciboires en argent. Quand la forme des coupes prévalut, on se bornait souvent, comme de nos jours, à faire la coupe proprement dite en argent ; le pied était en cuivre argenté.

Cuivre. — La plupart des pyxides, des tours et des colombes eucharistiques étaient en cuivre émaillé. Des pierres précieuses y étaient parfois enchâssées.

Etain. — Cette matière, qui est presque partout proscrite de nos jours, était jadis tolérée pour les églises pauvres. Les statuts synodaux de Jean Avantage, évêque d'Amiens (1454), et d'un de ses successeurs, François Faure (1662) en permettent l'usage. Feydeau de Brou le confirma en 1697, mais à la condition expresse que ces ciboires contiendraient une petite boîte d'argent, pour y mettre les saintes hosties.

(1) ANASTASE LE BIBL., *in Sylvestro.*

(2) *Hist. remens.*, lib. I, c. 16.

(3) *Inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle*, publié par M. DOUET D'ARCQ, dans la *Revue archéologique*, t. V, p. 192.

(4) *Hist. episc. antissiod.*, c. 57.

Fonte. — Un inventaire des Célestins d'Esclymont mentionne un ciboire « de fonte bien doré (1). »

Bois. — Grégoire de Tours (2) nous apprend que Léon, treizième évêque de Tours, qui avait été ouvrier en bois, fabriquait des tours eucharistiques en bois, qu'il recouvrait de feuilles d'or — *turres holochryso tectas.*

Rupert, dans son *histoire de l'incendie du monastère de Deutz*, parle d'une boîte en bois où l'on gardait la réserve eucharistique (3).

A l'abbaye d'Olivet (Loiret), le Saint-Sacrement était conservé dans une espèce de tourelle en bois (4).

Une pyxide en bois fut l'objet d'un miracle, au commencement du XIIe siècle, dans l'église Saint-Urbain, près de Cologne. Cette pyxide était placée dans une niche en forme de fenêtre, près de l'autel, et close par un châssis revêtu de soie. Un incendie dévora l'abside, le vase à encens, une burette d'étain, la boîte à hosties non consacrées, en un mot, tout ce qui se trouvait dans la niche fut brûlé, à l'exception de la pyxide eucharistique. On reconstruisit cet *armarium* et on y grava cette inscription :

HOC CORPUS DOMINI FLAMMAS IN PIXIDE VIXIT (5).

Laurent Ier Allemand, dans les visites pastorales qu'il fit de 1493 à 1497 dans son diocèse de Grenoble prescrivit de remplacer les coffrets eucharistiques en bois par des pyxides en métal. Ces coffrets en bois étaient de formes très-diverses, carrés, longs, oblongs, ovales, etc. (6).

Ivoire. — D. Martène parle de ciboires en ivoire qu'il a vus aux cathédrales de Sion et d'Autun, aux monastères de Ferrière (diocèse de Sens) et de la Grasse, en Languedoc (7). Mabillon mentionne celui de l'église des chanoines réguliers de Vérone (8).

Les statuts synodaux d'Odon, évêque de Paris (c. V, n° 5), ordonnent que les pyxides destinées à porter le viatique aux malades soient en ivoire, *propter casum.*

(1) L'abbé TEXIER, *Dict. d'orfévrerie*, au mot *ciboire.*
(2) *Hist. Francor.*, l. X, c. 31.
(3) *De incendio Tuitiensis*, c. 5.
(4) *Voyage litt.*, t. I, 1re p., p. 24.
(5) *Ann. bened.*, sæc. XII, c. 49.
(6) L'abbé TREPIER, *Notice sur le ciborium de la cathédrale de Grenoble.* (Bulletin monum. 1858, p. 64.)
(7) *Voyage litt.*, t. I, 2e p., p. 55, 68, 156. — *De antiq. eccles. ritib.*, l. I, c. 5.
(8) *Iter ital.*, p. 178.

L'auteur de la Vie de sainte Claire parle d'une châsse d'ivoire où était réservée l'Eucharistie [1].

Marbre. — A la cathédrale de Maurienne, le Saint-Sacrement était réservé dans un vase de marbre [2].

Albâtre. — A Saint-Benigne de Dijon, on conservait les espèces consacrées dans un vase d'albâtre, haut d'un demi pied, et dont le couvercle avait un pied de diamètre. Ce vase était renfermé près de l'autel dans une armoire sur laquelle on lisait cette inscription :

HOSTIA SALVETO NOSTRÆ SPES SANCTÆ SALUTIS [3].

Verre et cristal. — A Saint-Rambert (Ain), on conservait le Saint-Sacrement dans une tour vitrée [4].

A l'église de Sainte-Croix, à Rome, on le conservait derrière l'autel, dans un vase de cristal [5].

Au couronnement de Charles-Quint, la sainte Eucharistie fut portée devant lui, sous un dais brodé d'or, dans une cassette de cristal, renfermée dans un coffret en bois [6].

Pierres précieuses. — Hugues de Flavigny nous apprend que le Roi saint Henri donna au monastère de Saint-Vanne une boîte d'onyx pour servir de suspension eucharistique [7].

Des inventaires du moyen-âge mentionnent parfois des ciboires en agathe et en diverses autres pierres précieuses.

Il est question, dans quelques légendes, de ciboires miraculeux par leur forme et leur matière. Nous nous bornerons à citer un de ces récits merveilleux, dont la poésie doit faire pardonner l'invraisemblance. Cantarpée [8] raconte que des voleurs, après s'être emparés dans une église d'un ciboire d'argent, jetèrent la sainte Hostie près d'une ruche. Les abeilles la portèrent dans leur demeure, lui firent un ciboire de leur plus belle cire et la placèrent au sommet de leurs rayons de miel. Les abeilles n'allaient plus à la picorée avec le même empressement ; elles restaient près du ciboire en bourdonnant leurs chants les

(1) SURIUS, 12 aug.
(2) *Voyage litt.*, t. I, 1re p., p. 247.
(3) *Ibid.*, p. 144.
(4) *Ibid.*, p. 239.
(5) THIERS, *Dissert. sur les autels*, p. 206.
(6) PAUL JOVE, lib. XXVII *hist. sui temp.*
(7) *Chron. virdun.*
(8) *De la propriété des abeilles*, part. 1, livre II, ch. 40.

plus mélodieux ; la nuit même elles ne cessaient point leur concert. Le propriétaire de la ruche entendit ce bruit inaccoutumé, et vit une lueur mystérieuse qui planait au-dessus de ses abeilles ; il en avertit son pasteur et l'évêque qui découvrirent l'hostie dans son coffret de cire ; une chapelle, dit-on, fut bientôt érigée à cet emplacement.

VII. — CIBOIRES EN FORME DE TOURS.

On a souvent donné aux ciboires la forme d'un petit édicule rond, carré, hexagone ou octogone, surmonté d'un toit conique, hérissé ou non de crochets. Ces tours eucharistiques — *turres* — pour lesquelles on trouve une formule spéciale de bénédiction dans le *Sacramentaire gallican*, étaient tantôt suspendues au-dessus de l'autel, tantôt conservées dans les sacristies ou les *armarium*. On les posait parfois sur l'autel, pendant le saint sacrifice, afin de distribuer la communion aux fidèles et c'est là vraisemblablement l'origine des tabernacles adhérents à l'autel qui ont conservé longtemps la forme de leur type primitif.

Sandelli (1) a décrit des tours eucharistiques, en argile rougeâtre, qui furent trouvées dans les Catacombes de Rome : ces tours avaient à peu près la forme des autels carrés faits d'une seule pièce. Des lampes en bronze ou en argile adhéraient à quelques-unes d'entre elles, ce qui, entre parenthèses, prouve l'ancienneté de l'usage de faire brûler une lampe devant le Saint-Sacrement.

Un petit meuble en terre cuite et en forme de tour, publié par M. Perret (2) a beaucoup d'analogie avec les tours dont parle Sandelli et a probablement servi également à conserver l'Eucharistie.

Le Pape Innocent Ier (402-417) fit don d'une tour d'argent à l'église des Saints Gervais et Protais. Le Pape Hilaire, mort en 468 fit un semblable présent à la basilique de Latran (3).

Saint Aredius, abbé de Saint Yrieix, mentionne quatre tours parmi les vases sacrés qui lui appartenaient (4).

Saint Remi, archevêque de Reims, enjoignit à son successeur, par son testament, de faire confectionner une tour (*turriculum*) et un calice avec un vase d'or, pesant dix marcs, que lui avait donné Clovis (5).

(1) *De sacris synaxibus*, c. 19.
(2) *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XIX, n° 4.
(3) Anastase le Bibl., *Vit. rom. pontif.*
(4) Mabillon, *Vetera Analecta*, t. II, p. 57.
(5) Labbe, *Biblioth.*, t. I, p. 806. — Flodoard, *Hist. eccles. remens.*, lib. I, c. 18.

La tour eucharistique que Félix, évêque de Bourges, donna à son église, était aussi en or. Venance Fortunat (1) l'a célébrée dans les vers suivants :

Quam bene juncta decent, sacrati ut corporis agni
Margaritum ingens, aurea dona ferant!
Cedunt chrysolithis salomonia vasa metallis
Ista placere magis ars facit atque fides.

Grégoire de Tours nous raconte qu'un diacre sacrilége de la ville de Riom transportait de la sacristie dans l'église une tour, *in quâ mysterium dominici corporis habebatur* (2); que cette tour s'échappa de ses mains et alla se poser d'elle-même sur l'autel où se célébraient les saints mystères. Ce texte a donné lieu à diverses interprétations. Mabillon (3) et Thiers (4) pensent que cette tour ne contenait que les vases sacrés nécessaires à la célébration de la messe. J. Gropper (5), Duranti (6), Bona (7), D. Chardon (8), P. Lebrun (9), croient au contraire que cette expression collective *ministerium* ou *mysterium dominici corporis* comprend non seulement les vases liturgiques, mais aussi les hosties réservées pour la communion. Il pouvait y avoir quelque doute sur l'interprétation de ce passage, alors qu'on discutait sur le sens du mot *ministerium* : mais Dom Ruinart, dans l'édition qu'il a donnée du livre de Grégoire de Tours, affirme que tous les manuscrits qu'il a pu consulter portent *mysterium :* ce qui nous semble trancher la difficulté.

On représente ordinairement sainte Claire avec une tour eucharistique à la main. C'est une allusion à l'un des plus beaux traits de sa vie. Quand elle vit les Sarrasins envahir la ville d'Assise, elle sortit de son couvent en tenant le saint ciboire et mit les barbares en fuite. Les actes de cette sainte, écrits deux ans après sa mort, mentionnent le ciboire sous le nom de *boîte d'ivoire*, mais sans en préciser la forme (10).

(1) Lib. III, carm. 25.
(2) *De Gloria martyrum*, lib. I, c. 86.
(3) *Dissert. de azym.*, c. 8.
(4) *Dissertation sur les autels*, ch. 24.
(5) *De asservatione Eucharistiæ*, p. 451.
(6) *De ritib. Eccl.* l. I, c. 16, nº 4.
(7) *Rer. liturg.* l. II, c. 17, nº 6.
(8) *Hist. des Sacrements*, t. II.
(9) *Explicat. des Cérém. de la Messe*, t. II.
(10) SURIUS, t. IV, 12 aug.

On donnait parfois le nom de *tabernacles* aux tours eucharistiques. Un inventaire de la Sainte-Chapelle, daté de 1376, mentionne « une coupe d'or et un tabernacle d'argent doré à trois chaesnes d'argent (1). »

Parmi les églises qui conservaient jadis la sainte réserve dans des ciboires en forme de tours, nous citerons les cathédrales de Laon, Reims, Bourges, Digne, Orléans ; Saint-Michel de Dijon, Saint-Laurent de Rouen, Saint-Benoît à Paris, les Célestins à Avignon, à Colombiers et à Paris, l'abbaye de Marmoutiers, etc. (2).

Une ancienne tour eucharistique a été replacée en 1842 dans l'église de Moltot (Calvados). « Ce tabernacle, dit M. de Caumont, offre l'image d'une tour pentagone terminée par une gracieuse pyramide garnie de crochets. Deux étages superposés dans la hauteur d'un joli tourillon sont percés sur chaque face de fenêtres d'une délicatesse extrême dans le genre flamboyant. Ces étages sont séparés l'un de l'autre par une rampe simulée, dans le même style que les fenêtres..... Tout porte à croire que ce tabernacle est à peu près du temps de Louis XII. L'étage inférieur était destiné à contenir les hosties, et l'étage supérieur pouvait servir d'exposition (3). »

On conserve dans l'église de l'ancienne abbaye de Senanque une tour du XIIIe siècle, en bois peint et doré ; le corps principal est octogone, percé de trente-deux fenêtres et surmonté d'une espèce de clocher à six pans. On y lit l'inscription suivante que M. Viollet-le-Duc (4) suppose avoir été repeinte d'après l'ancienne :

QUI: MANDVCAT: HVNC: PANEM: VIVET: IN: ÆTERNVM:

Les anciennes tours eucharistiques sont devenues extrêmement rares ; on en rencontre fort peu dans les musées. Un très-petit nombre de ces curieux monuments a été dessiné. Une gravure de la collection des Bollandistes (5) représente une tour suspendue dans la chapelle de Jacques II, roi de Mayorque, au XIVe siècle. Deux autres tours sont figurées dans le *Voyage archéologique de l'Aube* et dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Vandrille*, par Langlois du Pont-de-l'Arche.

(1) *Revue archéologique*, t. V, p. 168.

(2) BELLOTTE, *Rit. Eccl. laud.*, p. 49. — CHARDON, *Hist. des Sacrem.*, t. II, p. 250. — THIERS, *de l'Exposition du Saint-Sacrement*, t. I, p. 40, 42. — MOLEON, *Voyage liturgique*, p. 180. — *Voyages littéraires*, t. I, p. 21, 67, etc.

(3) *Bulletin monum.* t. IX, p. 321.

(4) *Dict. raisonné du Mobilier français*, t. I, p. 246.

(5) Act. Jun., t. III, p. 27.

Un tableau du XVIe siècle, conservé dans la sacristie de la cathédrale d'Arras, représente le grand autel de cette église, à peu près tel qu'il était au XIIIe siècle. Une custode en forme de tour est tenue suspendue par un ange qui, la tête en bas, semble descendre de la volute d'une crosse (1).

Ce n'est point sans un motif symbolique qu'on a donné la forme de tour aux vases eucharistiques. C'est l'emblême de la force morale que le chrétien puise dans la sainte communion. L'Eucharistie, dit Novarini (2), est la tour inexpugnable de l'église et ne peut pas être mieux réservée que dans un ciboire en forme de tour. D. Martène (3) ajoute que ces sortes de vases sont destinés à nous rappeler le sépulcre de Notre-Seigneur qui fut creusé en forme de tour dans un rocher. On considérait aussi la tour comme l'emblême de la sainte Vierge, *turris Davidica*. Mais cette application était faite même aux ciboires qui n'avaient point la forme de tour ; car Guillaume Durand dit d'une manière générale : « le coffre (*capsa*) dans lequel on conserve les hosties consacrées signifie le corps de la Vierge glorieuse. Il est tantôt de bois, tantôt d'ivoire blanc, tantôt d'argent, tantôt d'or et tantôt de cristal. Et selon les diverses matières, il exprime les diverses vertus du corps de Jésus-Christ (4). »

Remarquons, en terminant, que les tours ne servaient souvent qu'à contenir un autre vase eucharistique; telle était selon DD. Martène et Durand (5) la tour d'ivoire, conservée à l'abbaye de Saint-Waast près d'Arras, et qu'une tradition erronée regardait comme le vase où Marie Magdeleine conservait autrefois ses parfums. Telle devait être encore la tour de bois placée sur l'autel de l'abbaye d'Olivet et à laquelle on montait par un degré (6) et la tour de la Sainte-Chapelle dont nous avons parlé plus haut.

La forme de tour fut aussi adoptée pour certains ostensoires et certaines châsses. Ainsi par exemple, les religieux de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, de l'ordre de Prémontré, conservaient une partie de la mâchoire de saint Jean-Baptiste, dans une tour de vermeil soutenue par deux chérubins d'or (7). Une tour hexagone en cristal de

(1) *Annales archéolog.*, t. IX, p. I, article de M. LASSUS.
(2) *Agnus euchar.*, c. LV, nº 568.
(3) *Anecdot. thes.*, t. V, col. 95.
(4) *Ration.*, lib. I, c. 3, p. 25.
(5) *Voyages littéraires*, t. II, p. 67.
(6) *Ibid.*, t. I, 1re partie, p. 21.
(7) DU CANGE, *Traité hist. du chef de saint Jean-Baptiste*, p. 154.

roche, portée sur un pied d'argent servait d'ostensoir à l'église de Saint-Corneille de Compiègne [1].

VIII. — CIBOIRES EN FORME DE COLOMBE.

Dom Martène pense que l'usage des ciboires en forme de colombe est plus ancien que celui des tours [2]: mais cette assertion ne nous paraît reposer sur aucune preuve. Il est question tout à la fois de tours et de colombes dans des textes du IVe et du Ve siècle. Mais antérieurement à cette époque, il n'en est fait aucune mention. Il est vrai que Tertullien désigne une église sous le nom de « la demeure de notre colombe [3]; » mais ce passage peut donner lieu à diverses interprétations. On conserve au Musée chrétien du Vatican une colombe en verre, provenant des catacombes [4]; mais rien ne prouve que ce soit un vase eucharistique.

Le père Lebrun pense que l'usage des colombes est originaire de l'Orient. Il est certain du moins que les plus anciens textes relatifs aux colombes nous viennent d'auteurs orientaux. Mais faut-il admettre avec Macri [5] que ce fut saint Basile qui inventa cette forme? Rien ne le peut faire conjecturer dans le passage de la vie du saint évêque, que nous avons cité plus haut [6].

Les colombes n'ont peut-être été d'abord qu'un ornement emblématique qu'on plaçait sur les tours et les coffrets destinés à contenir l'Eucharistie. Nous nous expliquerions ainsi la double mention de tours et de colombes qui est faite dans des textes du Ve siècle. On lit, en effet, dans Anastase-le-Bibliothécaire, qu'Innocent Ier (402-417) fit faire une tour d'argent, accompagnée d'une colombe dorée, pour l'église des martyrs saint Gervais et saint Protais; que le Pape Hilaire donna aussi une tour d'argent et une colombe d'or de deux livres pesant, à la basilique de Latran; que Constantin fit don à l'église Saint-Pierre d'une tour et d'une colombe de l'or le plus pur, enrichies de prases, d'hyacinthes et de 215 perles blanches [7].

(1) *Description des Reliques de Saint-Corneille de Compiègne*, p. 55.
(2) *De Antiq. Eccles. ritib.*, l. I, c. V, art. 3.
(3) *Adv. Valent.*, c. II.
(4) PERRET, *Catacombes*, t. IV, planche 3, n° 5.
(5) *Hierolexicon*, v° ciborium.
(6) D'ACHERY, *Spicil.*, t. VII, p. 81.
(7) *Vit. rom. Pontif.*, in Innoc., in Hilar., in Sylvestro.

Aux siècles suivants, l'Eucharistie n'était point toujours déposée dans l'intérieur de la colombe, mais dans une pyxide qui était suspendue au bec de l'oiseau. Il en était ainsi au monastère de Cluny : la sainte Eucharistie reposait dans une boite en écorce d'arbre — *in pyxide corticea,* — et cette pyxide était elle-même suspendue par une colombe au-dessus de l'autel, — *de columba jugiter pendente super altare* (1).

Quand l'Eucharistie était contenue dans l'intérieur de la colombe, on renfermait souvent l'hostie dans une petite boîte ou dans un linge. Ce dernier usage était observé à Saint-Théoffray, dans le Velay, comme le prouve un passage de ses archives, rapporté par Du Cange (2).

Voici quel était, au moyen-âge, le mode de suspension le plus ordinaire. La colombe était fixée sur un plateau accroché par deux ou trois chaînes a un dais qu'enveloppait un rideau ou pavillon. Une chaîne attachée au sommet du pavillon roulait sur une poulie attachée à l'extrémité d'une crosse. Cette chaîne passait dans la tige de suspension ; et le célébrant n'avait qu'à ouvrir une petite porte percée dans cette tige, pour faire descendre la colombe sur l'autel. C'est à-peu-près le même système qu'on emploie de nos jours pour les réverbères (3).

Mabillon a constaté que les colombes eucharistiques avaient été extrêmement rares en Italie ; il en a vu une en auricalque au monastère de Bobio, en Sardaigne (4).

En France et en Belgique, tout au contraire, la forme de colombe a été généralement admise jusqu'au XVIe siècle. Il y en avait encore un certain nombre aux deux siècles suivants. Les voyageurs et les liturgistes de cette époque ont mentionné celles des cathédrales de Rodez et de Chartres; des abbayes de Saint-Denis, de Chésy-sur-Marne, de Saint-Paul près de Sens, de Saint-Vaast d'Arras, de Grandmont (diocèse de Limoges), de Cluny, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Bénigne de Dijon; des prieurés du Val-Dieu en Champagne, de Ruffec en Berry ; des églises de Saint-Maur-les-Fossés près de Paris, de Jolans près de

(1) UDALRIC, *Antiq. consuet. Clun. monast.*, l. I, c. 8 ; in *Spicil.*, t. IV, p. 148. — Les coutumes de Cluny recueillies par le moine Bernard confirment sur ce point celles d'Udalric. « Prædictam autem pyxidem... diaconus de columbâ jugiter pendente super altare abstrahit. » DU CANGE, *Gloss.*, v° *Columba.*

(2) Columba desuper altare aurea, ubi dominicum reponitur corpus in *linteo* mundo servandum. *Ibid.*

(3) Voyez la gravure de la page 250 du tome I du *Dict. raisonné du mobilier français*, par M. VIOLLET-LE-DUC.

(4) *Iter ital.*, p. 217.

Chateaudun, de Saint-Luperce près de Chartres (1), de Saint-Julien d'Angers; des Cordeliers et des Jacobins de Rodez, etc. (2).

Les ciboires en forme de colombe, suspendus au-dessus des autels, sont fort rares maintenant. Nous citerons les quelques exemples que nous en connaissons.

Les religieux Bénédictins de l'abbaye de Solesmes ont restitué cet usage dans leur église abbatiale. Une colombe eucharistique plane sur le grand autel. Elle est placée sous un pavillon de bois doré, et supportée par une crosse entourée de pampres.

A Saint-Thibaud, près de Sémur, le maître-autel est surmonté d'une crosse, dont la volute contient une colombe aux ailes éployées. C'est une œuvre de la fin du XVIe siècle. La colombe portait sans doute dans son bec la chaîne qui tenait suspendue la pyxide eucharistique (3).

La colombe de l'église de l'Aguène (Limousin) est de cuivre rouge émaillé et doré. Elle repose sur un disque qui se relie par trois chaînettes à une couronne décorée de tourelles. Une autre du même genre se trouve à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) (4).

C'est dans les musées et les collections particulières que sont maintenant relégués ces anciens vases eucharistiques. Une des colombes qui sont conservées au Musée de Cluny (n° 2025) a les ailes et la queue mobiles. M. le prince de Soltykoff en possède une en cuivre émaillé, reposant sur un plateau dont les bords fortement relevés représentent une enceinte de murailles flanquée de huit tourelles crénelées.

Le musée d'Amiens conserve une colombe du XIIe siècle, qui après avoir appartenu à l'église de Raincheval passa dans le trésor de l'abbaye de Corbie. J'en ai publié le dessin, en 1842, dans le tome V^{e} des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*. En voici une petite réduction. Ce précieux ciboire se compose d'une colombe et

(1) Voici la description que fait Thiers, dans son livre de l'*Exposition du Saint-Sacrement*, de la colombe de saint Luperce : « Elle est de cuivre rouge émaillé par endroits : vers le milieu du corps elle a comme une petite boîte ronde, creusée environ d'un demi-doigt, dorée par le dedans et ouverte par-dessus le dos entre les deux ailes, avec un petit couvercle aussi de cuivre rouge. » Liv. I, c. 5.

(2) Voyez les *Voyages littéraires de deux Bénédictins*, le *Voyage liturgique* de MOLÉON, l'*Explication des Cérémonies de la Messe* de LEBRUN et de D. DE VERT, l'*Histoire des Sacrements* de D. CHARDON.

(3) *Annales archéol.* t. V, p. 198, article de M. VIOLLET-LE-DUC sur l'église de Saint-Thibaud.

(4) TEXIER, *Dict. d'orfévrerie*, col. 434.

d'un plateau à rebords ciselés sur lequel elle repose; le plateau, vers le centre, devient concavo-convexe et sur la partie concave on lit cette inscription circulaire, gravée par une main inhabile : OLIM ECCELSIOE (pour *ecclesiœ*) DE RAINCHEVAL. Les rebords du plateau sont percés de douze petites ouvertures, disposées dans un ordre symétrique, pour attacher les chaînettes qui devaient tenir la colombe suspendue. Les aîles et la queue sont seules émaillées; le reste du corps était recouvert d'une peinture brune que le temps a fait disparaître en partie. On a tâché d'imiter l'agencement des plumes par des écailles imbriquées, nuancées d'or, de bleu, de vert, de blanc, de jaune et de rouge. Sur le milieu du dos, entre les deux aîles, on a ménagé une ouverture peu profonde, destinée à recevoir les hosties consacrées; elle est surmontée d'un couvercle qu'on maintenait à l'aide d'un bouton tournant.



Ce ne fut point sans raison qu'on choisit pour les ciboires suspendus la forme de colombe. Pour renfermer le mystère d'amour et de charité, on voulut imiter la forme de l'oiseau qui chez presque tous les peuples de l'antiquité fut regardé comme le symbole de l'amour. Il en fut ainsi chez les Indiens, comme l'attestent encore aujourd'hui leurs antiques pagodes. La Vénus des Cypriotes et des Grecs l'attelait à son char et la portait à la main. Selon Elien, elle se métamorphosait elle-même en colombe. C'est sans doute à cause du sentiment dont elles étaient l'emblême que les habitants d'Ascalon en nourrissaient un nombre si considérable; que les Assyriens en plaçaient l'image sur leurs étendards; que les Syriens les adoraient et que les Samaritains leur rendaient un culte sur le mont Garizim. Cette vénération pour la colombe semble même avoir passé chez quelques nations modernes, et « il n'y a pas encore longtemps que les Russes se seraient fait scrupule de se nourrir de la chair de cet oiseau, qu'ils regardaient comme sacré (1). »

Dans le symbolisme chrétien, la colombe n'est pas seulement l'emblême de l'amour divin, mais de diverses autres vertus, et à tous ces titres on comprend que la forme de colombe ait été si affectionnée pour les vases qui devaient contenir la divine Eucharistie, source de toutes les vertus et foyer de l'amour divin.

(1) *Dict. de Conversation*, au mot Colombe.

La sainte Ecriture met souvent en opposition la colombe et le serpent pour figurer la simplicité et l'astuce. Aussi saint Paulin, pour exhorter les fidèles de Nole à pratiquer la vertu de simplicité, fit-il peindre des colombes dans son église avec cette inscription :

> Quæquæ super signum resident celeste columbæ
> Simplicibus produnt regna patere Dei (1).

La colombe est le symbole de la paix, parce qu'elle a porté à Noé le rameau d'olivier. Elle est l'emblême de l'innocence à cause de sa blancheur (2).

La colombe était aussi considérée comme un emblême de la virginité (3). C'est à ce titre que Taddeo Gaddi, acceptant les traditions du moyen-âge, a représenté dans son Mariage de la Vierge, une colombe sur le haut de la baguette fleurie, tenue par saint Joseph.

Philippe de Thaun nous dit qu'elle figure Jésus-Christ lui-même :

> Li colums signefie
> Jhesu le fiz Marie.

Le *Physiologus* donne la même explication en disant que Jésus-Christ « cascun jor nos assamble en son colombier, c'est en sainte yglise, les diverses nations (4). »

La colombe représente l'âme innocente montant au ciel. On la voit, dans les miniatures du moyen-âge, sortir des corps martyrisés de sainte Reparata, de saint Potitus, de saint Polycarpe, etc.

Dans les sarcophages et les peintures des catacombes, les colombes, au nombre de deux, représentent l'indissolubilité du lien conjugal ; au nombre de sept, les sept dons du Saint-Esprit ; au nombre de douze, les douze apôtres accompagnant Notre-Seigneur. Quand elles sont près d'une fontaine, en nombre indéterminé, ce sont les âmes chrétiennes s'abreuvant aux sources de la grâce (5).

Voilà un ensemble de motifs bien suffisants pour expliquer l'adoption de la forme mystique de colombe pour les ciboires. C'est donc à tort que le P. Chesneau, dans son *Orphée eucharistique* (6), prétend que cette forme a été déterminée par le souvenir des colombes mystérieuses

(1) *Epist. ad Severum* XII, p. 204, édit. Mur.
(2) ARRINGHI, *Roma subt.*, lib. VI, c. 35.
(3) *Ibid.*, l. III, c. 22, p. 339.
(4) CAHIER, *Mélanges d'archéol.*, t. III, Bestiaires, p. 275.
(5) CIAMPINI, *Vetera monimenta*, t. I, p. 225.
(6) Aves, p. 222.

qui apparurent à divers prêtres, alors qu'ils célébraient le saint sacrifice de la messe. Ces apparitions, en supposant même qu'elles soient bien toutes incontestables, n'eurent lieu qu'en petit nombre et alors que l'usage des colombes eucharistiques était déjà introduit dans les églises grecque et latine. D'ailleurs tous les écrivains du moyen-âge sont unanimes dans l'interprétation de cette forme symbolique et Arcudius de Corfou n'a fait que résumer la tradition en disant : « Propterea etiam in vase in columbæ (quæ symbolum caritatis est) figura formato, olim Eucharistia fuit asservata (1). »

Tous les vases en forme de colombe n'étaient point destinés à contenir l'Eucharistie. Il en est qui n'avaient point d'autre but que de figurer le Saint-Esprit. On en a trouvé dans les catacombes qui ont évidemment servi de lampes (2). On en mettait au-dessus des chaires épiscopales pour figurer l'inspiration du Saint-Esprit : c'est un usage remontant à la plus haute antiquité, comme le témoigne la chaire de marbre qu'on a retirée des catacombes de Saint-Pierre et de Saint-Marcel (3).

On donnait aussi la forme de colombes à certains reliquaires. Herman raconte qu'un voleur s'introduisit dans l'église de Notre-Dame de Laon, qu'il s'empara d'une colombe d'or, et que l'ayant brisée, il y trouva des cheveux de la sainte Vierge (4).

Les colombes pouvaient parfois n'être que de simples objets de piété, que les fidèles conservaient dans leur demeure, comme une représentation du Saint-Esprit. Telle est, par exemple, la colombe d'argent dont le Pape Urbain fit présent à saint Thomas d'Aquin, pour le remercier d'avoir composé l'office du Saint-Sacrement (5).

Les Arméniens n'ont retenu la forme de la colombe que pour un de leurs vases sacrés destiné à contenir l'huile que le prêtre répand sur l'eau qu'il veut bénir. Cette colombe, ordinairement en argent, repose sur une soucoupe de bois et est enveloppée d'un voile fin (6).

Des doutes se sont élevés sur la destination des colombes qu'on suspendait au-dessus des tombeaux et dans les baptistères. Certains liturgistes y voient de véritables ciboires ; d'autres pensent que ce n'étaient que des images du Saint-Esprit.

(1) *De Concord. Eccles., occ. et orient.*, l. III, p. 147.
(2) ARRINGHI, l. VI, c. 35.
(3) CYPRIEN ROBERT, *Cours d'Hiéroglyphique*, publié dans l'*Université catholique*.
(4) *De Miraculis Sanctæ Mariæ*, c. 28, in *Spicil.*
(5) J. NAUCLERUS, *Chronol. général.*, lib. 43, c. 17.
(6) *Relation* de M. Nointel (apud Arnaud, *De la perpétuité de la Foi*, t. 3).

En ce qui concerne les tombeaux, nous croyons qu'il faut faire une distinction entre ceux qui étaient surmontés d'un autel et ceux qui en étaient dénués. Les colombes dont ces derniers pouvaient être ornés ne sont évidemment que des emblèmes de l'Esprit-Saint; mais les tombeaux-autels pouvaient être surmontés de la custode eucharistique. Quand le moine de Saint-Denis rapporte qu'un soldat de Sigebert, roi de Soissons, monta sur le tombeau de saint Denis pour enlever une colombe d'or qui y était suspendue et qu'il se perça le flanc en tombant sur sa propre lance, nous pensons qu'il s'agit d'une colombe eucharistique, parce que le tombeau de saint Denis était surmonté d'un autel (1).

Il est certain qu'il y avait dans les baptistères, des colombes qui n'avaient d'autre destination que de représenter le Saint-Esprit qui a apparu sous cette forme au baptême de Notre-Seigneur. Les actes du concile de Constantinople, tenu sous Memnas, en 536, mentionnent les plaintes des moines d'Antioche contre l'hérétique Sévère, qui s'était approprié les colombes d'or et d'argent, *images du Saint-Esprit*, suspendues dans les baptistères, sous l'ingénieux prétexte que « *il ne convenait pas de représenter le Saint-Esprit sous la forme de colombe.* »

D'un autre côté il faut remarquer que les néophytes recevaient la communion immédiatement après le baptême, et que l'Eucharistie devait être réservée, pour cet usage, dans les vastes baptistères où se trouvaient souvent plusieurs autels. Il nous paraît donc bien difficile de déterminer la destination spéciale des colombes de baptistères, quand elle n'est point formellement précisée par un texte évident.

IX. — CIBOIRES EN FORME DE COUPE.

Bocquillot (2) et quelques autres liturgistes prétendent à tort que les ciboires en forme de coupe étaient inconnus au moyen-âge. Les inventaires de cette époque font souvent mention de cette forme (*cuppa, cupa, copa*), et nos musées possèdent quelques-uns de ces vases eucharistiques datant des XIIe et XIIIe siècles. D'après Dom Chardon (3), ce genre de ciboire devrait son origine aux Cisterciens; dans leurs monastères, une statue de la Vierge dominait le grand autel et tenait de la main droite une suspense eucharistique en forme de coupe.

(1) MABILLON, *Acta SS. ord. S. Bened.*, sæc. III, part. II. — GRÉGOIRE DE TOURS, *De glor. martyr.*, cap. 72.

(2) *Traité historique de la liturgie sacrée*, liv. I, ch. 8, p. 194.

(3) *Hist. des Sacrements*, t. II, p. 267.

L'usage de ces ciboires a dû surtout se propager à l'époque où la communion quotidienne des fidèles devenant moins fréquente, le prêtre ne consacra plus à chaque messe les hosties qu'il devait distribuer aux assistants, en se servant d'une grande patène. On trouva plus commode de réserver un certain nombre d'hosties, dans un vase spécial différent parfois de celui qui contenait le saint Viatique. Ces vases de communion, dont l'usage devint presque universel au XVIe siècle, se composent d'une coupe surmontée d'un couvercle en forme de dôme, qu'on ferme au moyen d'une charnière à goupille. La coupe est supportée par une tige, avec ou sans renflements, qui se termine le plus ordinairement par un pied circulaire à sa base. On voit que c'est la forme que nous avons conservée pour nos ciboires modernes, à cette exception près que nous avons supprimé la charnière, pour que le couvercle puisse s'enlever complètement.

Les églises pauvres avaient de simples ciboires-coupes en étain ou en cuivre, dont quelques moulures faisaient tout l'ornement. Mais dans les cathédrales et les riches monastères, la coupe, son couvercle et son pied étaient ciselés ou émaillés et offraient des rinceaux et des arabesques entremêlés de pierres précieuses, de figures d'hommes et d'animaux et parfois même de scènes bibliques et légendaires.

Un des ciboires en forme de coupe qui mérite le plus d'attirer l'attention est celui qui de la collection de M. Revoil a passé au Musée du Louvre. Il date du commencement du XIIIe siècle et porte cette inscription dans l'intérieur de la coupe :

+ : MAGISTER : G : ALPAIS : ME FECIT : LEMOVICARUM.

Vingt-quatre figures nimbées représentant les douze apôtres, les quatre grands prophètes et des anges, sont groupés autour de la coupe émaillée. Le pied est décoré de rinceaux, de trois figures d'hommes et de trois oiseaux fantastiques. Le couvercle fretté de seize bandes et enrichi d'émeraudes et de grenats se termine par un fleuron sculpté qu'entourent quatre bustes d'anges, portant sur leur poitrine une hostie timbrée d'une croix. M. du Sommerard a vu, dans le nom d'Alpais, une signature grecque. Mais M. l'abbé Texier (1), M. Darcel (2) et M. le comte de Laborde (3) ont démontré que ce ciboire était incontestablement une œuvre de l'orfèvrerie limousine.

(1) *Essai sur les émailleurs de Limoges*, p. 83.
(2) *Annales archéol.*, t. XIV, pages 1 et 117.
(3) *Notice des émaux exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, 1re partie, p. 47.

Un autre ciboire en forme de coupe à couvercle, haut de 23 centimètres, est aussi conservé au Musée du Louvre ; on voit sur la coupe quatre médaillons circulaires contenant trois lettres que M. de Laborde considère comme le monogramme de la Vierge (1).

On conserve au trésor de la cathédrale de Sens un ciboire d'argent doré en forme de coupe, qui date du XVIe siècle, et dont le dessin a été publié dans le *Portefeuille archéologique* de M. Gaussen. La coupe et le couvercle sont décorés de festons et de fleurs de lis. Ce ciboire était destiné à être suspendu.

Le ciboire en cuivre jaune doré dont nous donnons le dessin, grâce à l'obligeance de M. Léo Drouyn, appartient au Musée des Antiques de



Bordeaux. Les croix qu'on voit sur le pied sont formés par de simples traits gravés à la pointe. Les quatre médaillons du couvercle représentent tous l'Agneau divin, portant l'étendard de la résurrection. Autour de chaque médaillon, on lit cette inscription :

+ AVE MARIA GRACIA PL.

M. l'abbé Van Drival possède un ciboire en cuivre bronzé, d'une forme beaucoup plus gracieuse, et que notre collaborateur M. Le Tellier

(1) *Notice des émaux exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, 1re partie, p. 54.

a dessiné pour la Revue. Ce charmant ciboire qui nous paraît de la fin du XIIIe siècle a été trouvé dans le jardin d'une ancienne communauté



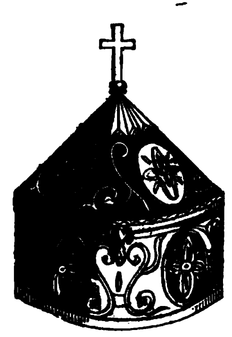
religieuse à Douai ; il a 21 centimètres de haut. Le diamètre de la coupe est de 10 centimètres. Près de la petite couronne du couvercle,

on remarque trois trous. Étaient-ils destinés à donner de l'air à l'intérieur, pour que les hosties se conservassent mieux ? Ou plutôt n'ont-ils pas servi à recevoir les attaches d'une croix ou d'un couronnement quelconque qui aurait surmonté le couvercle ?

Depuis quelques années, des orfèvres habiles ont reproduit ou imité les ciboires-coupes du moyen-âge. Nous connaissons un certain nombre de ces œuvres d'orfèvrerie qui méritent tout à la fois l'approbation des artistes et des antiquaires. Nous nous bornerons à mentionner un de ces ciboires, en style du XIII[e] siècle, dont le modèle est dû au R. P. Arthur Martin, et qui appartient à l'église de Sémur (Côte-d'Or). Un de nos abonnés, M. l'abbé L. Picard, a bien voulu nous en adresser la description suivante. Ce ciboire est en vermeil, haut de 34 à 36 centimètres. Le pied se divise en quatre lobes, ornés chacun d'émaux historiés, et séparés par un dragon dont la tête s'avance à l'extérieur et dont la queue remonte sur le pied. Le premier émail représente un sacrifice en général ; le deuxième, Moïse frappant le rocher ; le troisième, les raisins de Chanaan rapportés aux Hébreux dans le désert ; enfin, le quatrième, le serpent d'airain. Ces sujets, bien choisis, sont des imitations parfaites du XIII[e] siècle. Le nœud est gros, divisé en quatre parties rondes et plates par le bout. Chacune est terminée par un émail et séparée par une pierre. L'émail représente l'emblème des Evangélistes : l'homme, le bœuf, le lion et l'aigle. La coupe est enrichie de gracieux ornements ; elle est entourée d'une dentelle en vermeil, évidée à jour. De loin, elle embellit, elle enrichit le vase ; de près elle surprend par ses détails. Au-dessus se voient encore quatre émaux : sur le premier est reproduite la Cène avec ces mots : *Hoc est corpus meum ;* sur le deuxième, le Christ en croix. D'un côté se tient la Synagogue à demi penchée ; elle a les yeux bandés, sa couronne tombe et son sceptre se brise. De l'autre, l'Eglise couronnée dans son triomphe du Calvaire ; ses yeux sont sans bandeau ; d'une main elle tient un sceptre entier ; de l'autre main, une coupe où elle recueille le sang qui coule du cœur même de Jésus en croix. Ce sont les deux Testaments ou les deux Lois : l'une finit, l'autre commence ; l'une aboutit à la croix dont elle est la préparation et où elle trouve à la fois son complément et sa fin ; l'autre, née dans le sang du Calvaire, doit régner avec le Christ. Au-dessus, le soleil et la lune assistent au déchirant spectacle de l'agonie et de la mort du Fils de Dieu. Sur le troisième émail on voit le Christ au tombeau ; le quatrième représente saint Thomas, avec cette inscription : *Dominus meus et Deus meus*, paroles du saint apôtre reconnaissant le Sauveur à l'inspection de ses plaies. Le couvercle offre

encore quatre émaux où l'on voit les quatre grands prophètes avec leurs noms, et quatre pierres imitant des rubis. Le tout est surmonté d'une croix à branches trilobées. On ne peut voir ce petit chef-d'œuvre sans l'admirer. Pour faire un peu la part de la critique, nous dirons que la reproduction du style du XIIIe siècle dans ce ciboire est d'une exactitude un peu trop servile. Les dessins sont peu corrects. Pourquoi ne pas accepter du XIIIe siècle son symbolisme, son sens chrétien, et apporter en même temps à l'exécution la finesse du travail actuel? Mariés ainsi, l'art du XIXe siècle ne déparerait pas l'art du XIIIe. Chaque époque, à moins d'être une décadence, doit avoir son style propre. Or, où donc est le style de notre siècle? Tout notre progrès consiste à mieux connaître les âges précédents, à les imiter parfois avec plus de goût. Si donc nous n'avons rien à changer aux époques qui nous ont précédés, qu'il nous soit permis au moins de leur prêter ce qui est le fait de la nôtre, c'est-à-dire le fini du travail. Agir autrement serait du servilisme.

Un ciboire en forme de coupe figurait dans les anciennes armoiries de corporation des orfèvres d'Angers, de Besançon, de Compiègne, de Dieppe, du Hâvre, de Morlaix, de Paris, de Poitiers, de Reims, de Rennes, de Rouen, de Saint-Jean-d'Angely, de Saint-Maixent, de Soissons, de Vitry-le-François et d'Ypres. Le poinçon de la communauté des orfèvres de Carcassonne, Castelnaudary et Limoux figurait aussi un ciboire en forme de coupe (1).



Beaucoup de ciboires du moyen-âge et des temps antérieurs ont la forme d'une boîte cylindrique, à couvercle plat ou plus souvent conique. En ce dernier cas, on peut considérer ces pyxides comme les diminutifs des tours dont nous avons parlé plus haut. Cette forme était fort répandue du XIe au XIVe siècle. Le dessin que nous donnons ici, d'après une chromolithographie du *Moyen-Age et la Renaissance*, figure une de ces custodes en cuivre doré, chargé d'émaux champlevés. Elle date du XIVe siècle.

Une peinture de la neuvième chambre du cimetière de St.-Marcellin et de St.-Pierre nous montre un petit agneau qui porte sur le dos un coffret nimbé. Buonarotti pense que c'est une pyxide eucharistique.

(1) *Le Moyen-Age et la Renaissance*, t. III, Orfèvrerie, art. de M. F. Serré.

Bottari (1) et M. Perret (2) ont publié le dessin d'une boîte d'or qui appartient à l'un des trois premiers siècles, et qui a été trouvée en 1751 dans un sépulcre du cimetière du Vatican. Un anneau qui subsiste encore prouve que cette custode était destinée à être suspendue. D'un côté se trouve le monogramme du Christ avec les lettres symboliques Α Ω ; de l'autre, une colombe. Bottari la considère comme un reliquaire ; mais Pellicia (3) croit que ces sortes de custodiettes étaient destinées à renfermer l'Eucharistie, et qu'on les plaçait dans les sépulcres comme un des objets les plus chers aux défunts, en raison de la destination qu'elles avaient eue.

Le musée de Cluny possède plusieurs custodes en ivoire sculpté. L'une (n° 386) représente les pélerins d'Emmaüs et les quatre évangélistes. Une autre (n° 385) figure l'Aveugle-né, la Samaritaine, la guérison du Paralytique et la résurrection de Lazare.

M. J. Labarte, dans sa *Description de la collection Debruge-Dumesnil,* mentionne trois custodes. La première (n° 665) est un émail champlevé du XIe siècle, décoré de sept médaillons qui renferment des dragons ailés. Cette boîte eucharistique, à couvercle conique, a 7 cent. de diamètre sur 8 de hauteur. La seconde (n° 684), émail champlevé du XIVe siècle, a un couvercle de forme hémisphéroïdale. A l'intérieur du couvercle est représentée une scène de la vie de saint Eustache. Au fond de la boîte, le Christ, entouré des symboles évangélistiques, bénit de la main droite, tandis que la main gauche repose sur un globe crucifère. La troisième custode de cette collection (n° 950) est en cuivre doré et date du XIIe siècle. M. J. Labarte la décrit ainsi : « Le couvercle est décoré de feuillages ciselés en relief ; sur le cylindre de la boîte sont gravés quatre médaillons où sont représentés Melchisedech, Abraham, Isaac et Jacob, revêtus de la *casula,* l'ancienne chasuble dans sa forme primitive, et du pallium orné de croix. Sur le fond, l'agneau symbolique, nimbé du nimbe crucifère et tenant du pied droit la croix d'ascension à bannière flottante et une lance. La bordure qui entoure l'agneau porte cette inscription : *Credenti magnum tollit peccata per annum.* Cette autre inscription gravée sur le couvercle : *Intus portatur per quot* (quod) *mundus sasiatur* ne peut laisser aucun doute sur la destination de cette boîte. Elle servait à renfermer des hosties consacrées et remplaçait le vase sacré qui reçoit aujourd'hui

(1) *Scult. e pittur.* t. I, p. 155.
(2) *Les Catacombes,* t. IV, pl. 16, n° 91.
(3) *De Christ. Eccles. politia,* t. III, p. 27.

le nom de ciboire. Elle a 55 millimètres de hauteur sur 65 de diamètre. Elle était suspendue au-dessus de l'autel, ainsi que l'indique l'anneau qui se trouve au centre du couvercle (1). »

Au prieuré de Bologne, près de Chambord, le Saint-Sacrement était réservé dans un coffret d'argent suspendu au-dessus de l'autel (2).

Ces petites pyxides étaient parfois déposées dans de plus grands ciboires, en forme de tours ou de coupes. L'inventaire latin du trésor de la cathédrale de Laon, dressé en 1523 et publié par M. E. Fleury, fait mention de cet usage : « Un vase très-remarquable d'argent doré, de ceux qu'on nomme coupes, sur le couvercle duquel se dresse une croix dorée, pourvue d'un crucifix de vermeil. Il renferme une pyxide d'argent où sont déposées les hosties consacrées qu'on porte aux malades et dont le couvercle d'argent est aussi surmonté d'une croix (3). »

Les autres formes que nous allons indiquer ont été tout-à-fait exceptionnelles.

Saint Jérôme dit qu'Exupère, évêque de Toulouse, portait le corps de N.-S. dans un panier d'osier et le précieux sang dans une fiole de verre, parce qu'il avait vendu les vases d'or et d'argent de son église pour subvenir aux besoins des pauvres (4).

D'Agincourt a dessiné dans son *Histoire de l'Art par les Monuments* (*Sculpture, pl.* XII, *n°* 2) un ciboire en forme de tasse qui provient de l'église de Saint-Ambroise de Milan. Les bas-reliefs dont il est orné représentent l'histoire de Jonas et les miracles de l'Hémoroïsse, du Paralytique et de Lazare. « On reconnaît dans cet ouvrage, dit Séroux d'Agincourt, le choix des sujets et le *faire* de ceux qui, au sortir des Catacombes et dans les premiers siècles de la liberté du culte chrétien, indiquent si clairement la décadence de l'art (5). »

A Notre-Dame de la Ronde, à Rouen, on réservait le Saint-Sacrement tout au haut du contre-retable de l'autel, dans une lanterne vitrée dont le bois était doré (6).

Dom Mabillon a vu dans le baptistère de la cathédrale de Pise un globe dans lequel on conservait autrefois l'Eucharistie pour les nouveaux baptisés (7).

(1) *Descript. des objets d'art qui composent la collection Debruge-Dumesnil*, par M. Jules Labarte, p. 639.

(2) THIERS, *Dissert. sur les autels*, p. 205.

(3) E. FLEURY, *Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon, en* 1523, p. 45.

(4) *Epist.* 44.

(5) D'AGINCOURT, *Hist. de l'Art* (*Sculpture.* — Texte.) p. 44.

(6) MOLÉON, *Voyage liturgique*, p. 407.

(7) *Iter. ital.* p. 106.

On a mis quelquefois des hosties miraculeuses dans des châsses. Il en fut ainsi à Douai, dans l'église Saint-Amé, pour l'hostie miraculeuse de l'an 1254, qui a donné lieu à la procession séculaire du Saint-Sacrement de Miracle. Elle était renfermée dans une châsse d'argent qu'on nommait la *fiertre du Sacrement*. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on la suspendit dans une boîte à la couronne d'un ostensoir (1).

Les auteurs du *Voyage littéraire* décrivent ainsi le coffret dans lequel on conservait à la Sainte-Chapelle de Dijon l'hostie miraculeuse percée de coups de canif par un juif : « C'est un coffre d'or, long environ d'un pied et demi, large d'un bon demi-pied et élevé pour le moins autant. Il est très-bien travaillé et orné de plusieurs agathes. C'est un présent du duc d'Epernon. Auparavant on la mettait dans un autre coffre plus petit, de vermeil doré, émaillé si délicatement qu'on ne se peut lasser de le voir (2). »

Un inventaire du trésor de la cathédrale d'Amiens, fait en 1347, mentionne comme n'étant plus en usage un grand vase d'ivoire en forme d'arche, où l'on conservait jadis l'Eucharistie (3).

Les chanoines réguliers de Saint-Léonard de Vérone conservaient la sainte Eucharistie dans une urne d'ivoire. Les Bénédictins de Saint-Benigne de Dijon la réservaient dans un vase d'albâtre (4).

M. de la Borde mentionne un ciboire en forme de coffret carré, qui appartient à la collection Germeau (5).

On s'est parfois servi d'un simple calice en guise de ciboire. C'est dans un calice que l'abbé Zozime porta l'Eucharistie sous les deux espèces à sainte Marie l'Egyptienne. C'est également dans un calice couvert d'un linge blanc que les moines de Cluny portaient le viatique aux malades (6).

Le concile de Narbonne, tenu en l'an 1609, dit que lorsque les prêtres administrent la communion, ils doivent porter l'hostie dans une pyxide *ou dans un calice* (7). Bouteroue (8) a prétendu, mais à tort, que les calices à anses, surmontés d'hosties, que l'on voit sur les monnaies de

(1) VILLART, *le précieux diadème*. — L'abbé CAPELLE, *Recherches sur l'histoire du Saint-Sacrement de Miracle de Douai*, p. 27.

(2) T. I, 1re part. p. 144.

(3) GARNIER, *Inventaire du trésor de la cathédrale d'Amiens* (Mém. de la Soc. des Ant. de Picardie, t. X, p. 262).

(4) *Voyages littér.* t. I, p. 144.

(5) *Notice des émaux*, etc., p. 67.

(6) D'ACHERY, *Spicil.* t. IV. *Coutumes de Cluny*, l. III, c. 28.

(7) LABBE, *Conc.*, t. XI, p. 19.

(8) *Recherches curieuses des monnoyes de France.*

Charibert et de Dagobert Ier, représentaient la forme des ciboires de cette époque. Ce sont les calices avec lesquels on administrait la communion aux fidèles sous l'espèce du vin. Le Père Mabillon, tout en combattant l'argument numismatique invoqué par Bouteroue et Leblanc, ne nie point pourtant que des calices n'aient pu servir autrefois de ciboire; bien loin de là, il rapporte que le pape Grégoire III fit suspendre un calice à l'abside d'une chapelle de Saint-Pierre de Rome, et il ajoute qu'on ne peut lui assigner un autre usage que la conservation des espèces consacrées (1).

Dans quelques trésors d'église, on trouve des vases qui servaient tout à la fois de ciboires et d'ostensoirs. M. l'abbé Pascal en décrit un de la manière suivante : « Le pied est octogone et supporte une tige assez courte, à peu près comme celle de nos ciboires de médiocre dimension. Cette tige porte une sorte de coupe à parois perpendiculaires et à huit pans. Elle est couronnée d'un couvercle fait en forme de pyramide, qui se termine par une croix. Au milieu d'un de ces pans est percée une ouverture ronde et munie d'un cristal. C'est derrière celui-ci que se plaçait l'hostie ; le fond de ce vase est doré et servait en même temps à recevoir les autres saintes espèces que l'on conservait. Le couvercle est adhérent à la coupe et s'ouvre par le moyen d'une charnière (2). »

Plusieurs auteurs ont considéré comme un vase destiné à renfermer l'Eucharistie sous l'espèce du vin des vases en forme de tonneau (*dolium*). Saint Ambroise, écrivant à l'évêque de Côme pour l'engager à se sanctifier par la prière, dit en parlant du sanctuaire de l'église : « Ibi dolium aureum habens manna, receptaculum scilicet spiritalis alimoniæ. » (*Epist.* IV *ad Felic*). Le P. Cahier s'est occupé de cette question, en parlant d'un ivoire de la Bibliothèque impériale où est sculpté un *dolium* sous l'escabeau de la croix de Notre-Seigneur. Il reste dans une certaine réserve, en concluant que l'existence d'un vase eucharistique en forme de *dolium* est simplement probable pour lui (3).

Deux peintures du cimetière Saint-Calixte représentent un *dolium ;* mais M. Raoul Rochette pense que le tonneau doit s'expliquer là, de même que sur les pierres sépulcrales, comme un symbole de vie et de

(1) « Clarior est locus in gestis Gregorii papæ III qui calicem unum argenteum, qui pendet in abside oratorii, dedisse perhibetur non alium videtur ad usum, quam ad sacratissimam Eucharistiam conservandam. » (MABILLON, *De azym. et ferm.* c. 8.)

(2) *Dictionnaire de liturgie,* au mot *ostensoir.*

(3) *Mélanges d'archéologie*, t. II, 2e livr.

joie, dont la présence n'était point déplacée dans la représentation d'une agape (1).

XI. — CUSTODES POUR PORTER LE VIATIQUE.

Le nom de *custode* qu'on donnait jadis à toutes les espèces de ciboires, est aujourd'hui réservé à un petit vase, avec ou sans pied, dont on se sert pour porter le saint viatique aux malades. Dans le cours du moyen-âge et jusqu'au XVIII[e] siècle, beaucoup d'églises avaient bien pour cet usage des vases spéciaux, ordinairement en forme de boite ronde; mais on se servait aussi soit des grands ciboires, soit même des calices.

Les statuts d'Eudes de Sully, qui datent de la fin du XII[e] siècle, prescrivent aux prêtres « de porter le viatique avec recueillement et gravité, dans une pyxide d'ivoire bien fermée, pour éviter tout accident en cas de chute — *propter casum* (2). »

Les constitutions de saint Edmond (3), archevêque de Cantorbéry (XIII[e] siècle), se bornent à prescrire aux églises d'avoir une *boîte propre et convenable* pour porter aux malades le corps de Notre-Seigneur.

Le concile de Cologne de 1280, en parlant du vase dans lequel on doit porter l'Eucharistie aux malades, se sert de l'expression de *calice*. — Habeat calicem præparatum. — Le premier concile de Milan prescrit : Decorum vasculum velo decenter tectum.

Le *Rituel d'Alet* exige, pour que le tabernacle ne reste pas privé du Saint-Sacrement, tandis qu'on le porte aux malades, qu'il y ait dans chaque église « deux ciboires ou au moins un ciboire et une boiste (4). »

Au XVIII[e] siècle, on s'est servi quelquefois pour porter le saint viatique d'une petite tasse en argent, fermée par un couvercle plus ou moins bombé.

XII. — PRESCRIPTIONS LITURGIQUES RELATIVES AUX CIBOIRES ET A LA RÉSERVE DE L'EUCHARISTIE.

Le *Rituel d'Alet* résume ainsi les prescriptions liturgiques relatives aux ciboires : « Le ciboire pour conserver le Saint-Sacrement doit être au moins d'argent doré pour le dedans; son pied doit être d'un demi pouce de hauteur, la coupe haute à proportion de sa grandeur; le fond

(1) RAOUL ROCHETTE, *Tableau des Catacombes*, p. 150.
(2) LABBE, *Concil.*, t. X, p. 1802.
(3) Cap. 25.
(4) *Rituel d'Alet*, VI[e] instruction, de la communion des malades.

de la coupe un peu relevé pour prendre plus facilement les hosties quand il n'y en a plus guères ; et afin qu'on le purifie plus commodément, il ne faut mettre dans la coupe ni corporaux ni toîle empesée. Le couvercle du ciboire doit être séparé de la coupe et se fermer bien justement, en sorte néanmoins qu'il ne puisse ouvrir autrement. Il doit y avoir sur le couvercle du ciboire une croix proportionnée à la grandeur du ciboire. Le moindre ciboire doit être d'un marc d'argent. Le ciboire doit être béni seulement. Sa hauteur, pour l'ordinaire, doit être de neuf pouces, trois pour la coupe et six pour le pied ; le diamètre de la coupe sera de cinq pouces et celui du pied à proportion. Il le faut couvrir d'un voile en forme de petit pavillon, qui soit d'une riche étoffe blanche, avec une frange autour et un cordon de soie pour l'attacher s'il est besoin. »

Si le ciboire est en étain, dit Suarez (1), il doit être revêtu intérieurement d'une toile empesée. L'étain n'est plus toléré de nos jours.

Plusieurs anciens théologiens ont prétendu que le ciboire devait être consacré comme le calice ; mais l'usage d'une simple bénédiction épiscopale a prévalu depuis longtemps (2). L'évêque délègue ordinairement cette fonction aux doyens de son diocèse.

La formule de bénédiction du *Rituel romain* est ainsi conçue :

Oremus, omnipotens sempiterne Deus, majestatem tuam supplices deprecamur ut hoc vasculum pro corpore Filii tui Domini nostri Jesu Christi in eo condendo fabricatum, benedictionis tuæ gratia dicare digneris. Per eumdem, etc.

Un ancien *Ordre* romain contient cette autre bénédiction :

Omnipotens Deus, trinitas inseparabilis, manibus nostris opem tuæ benedictionis infunde, ut per nostram benedictionem hoc vasculum sanctificetur, et corporis Christi novum sepulcrum, spiritus sancti gratia, perficiatur. Per eumdem, etc.

Le *Sacramentaire gallican*, publié par D. Mabillon, donne cette autre formule pour le calice, la patène et la *tour eucharistique :*

Deus omnipotens qui, cum Moysi famulo tuo in Chore montem servando populo tuo præcepta disponeres, templum sanctum tuum qualiter ædificaret instituisti, precamur te, Domine, tuam majestatem, ut hunc calicem, patenam et turrem, in quo celebraturi sumus sacrosancta mysteria, cœlesti benedictione sanctifices atque benedicas, ut sanctis vasculis tuis acceptabilem deferat famulatum.

Les ciboires et les custodes perdent leur bénédiction lorsqu'ils sont brisés ou qu'on les fait dorer de nouveau.

(1) Part III, disp. 17, sect. 7.
(2) Décret de la Congrégation des Rites, 16 nov. 1649.

Le renouvellement des hosties consacrées, dans le ciboire, a été l'objet de l'attention des conciles et des statuts diocésains. Les coutumes du monastère de Cluny, le second concile de Tours, les statuts de Jean Avantage, évêque d'Amiens (1454), prescrivent de renouveler les hosties chaque semaine. Les statuts des Chartreux, le concile de Londres de l'an 1200, le concile de Bordeaux (1583), celui d'Embrun (1727) accordent quinze jours. La Congrégation des Rites a fixé récemment le terme de huit jours. Elle a également décidé qu'on ne pouvait point employer des pains d'autels fabriqués depuis trois mois, en hiver, et depuis six mois, en été.

« Le Saint-Siége, dit la *Revue théologique* (1), use de tolérance à cet égard, lorsque les évêques sont d'avis qu'un renouvellement plus fréquent n'est pas nécessaire. Ainsi, de nos jours, l'archevêque de Bourges, dans ses statuts diocésains, a fixé ce terme à trois semaines, et l'archevêque d'Aix l'a même reculé jusqu'à un mois. Nous n'oserions aller si loin ; mais nous pensons avec les *Mélanges de théologie* qu'on peut, sans inquiétude de conscience, hormis des circonstances exceptionnelles, s'en tenir au terme de quinze jours. »

Le *Rituel de Toulon*, de 1780, prescrit de renouveler tous les ans, à Pâques, le cordon de suspension auquel serait attaché le saint ciboire, quand bien même il paraîtrait assez solide pour pouvoir servir encore plusieurs années (2).

Quand le saint ciboire n'est pas suspendu au-dessus de l'autel, il doit être déposé sur un corporal dans un tabernacle fermant à clé, selon la prescription du IVe concile de Latran (3). Il doit être revêtu intérieurement et extérieurement de soie blanche ; il serait même plus convenable que le pavillon de l'extérieur fût de la couleur de la fête qu'on célèbre. Toutefois, aux offices des morts, le tabernacle ne doit jamais être revêtu de noir, mais de violet (4). Les églises qui suivent le rite ambroisien se servent uniquement de pavillons rouges.

Saint Charles Borromée recommande, quand cela est possible, de revêtir le tabernacle de marbre, de lames d'argent ou de cuivre doré, d'y sculpter des scènes de la Passion, et de le surmonter d'un Christ

(1) 3e série, 1er cahier, février 1858, p. 79.

(2) *Instructions sur le Rituel de Toulon*, t. III, 2e partie, p. 67.

(3) Can. 20.

(4) Gavantus, *Thes. sacr. rit.* t. I, p. 509.

triomphant. Il conseille pour revêtement intérieur le bois de peuplier, comme le plus impénétrable à l'humidité (1).

Le tabernacle étant uniquement destiné à contenir la sainte Eucharistie, on ne peut y renfermer que les ciboires, les custodes et les croissants d'ostensoir, et jamais d'autres vases sacrés.

On doit tenir constamment allumées devant le tabernacle du Saint-Sacrement une ou plusieurs lampes. Dieu avait ordonné dans le Lévitique (XXIV) qu'il y eût toujours une lampe ardente devant le tabernacle comme signe du sacrifice perpétuel que lui offrait son peuple. Ce même motif a fait entretenir devant le Saint-Sacrement une lampe qui a aussi pour fonction symbolique de représenter Jésus-Christ, la lumière éternelle, qui est venu apporter la vérité au monde.

Cet usage remonte à l'origine même de l'église : nous avons vu qu'il était pratiqué dans les Catacombes (2). Il en est question dans une homélie de saint Jean-Chrysostôme (3). Le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 836, anathématise ceux qui dérobent les cierges qui doivent perpétuellement brûler devant le Saint des Saints (4). Le concile de Vinchester, tenu en 1240, n'exempte que les églises pauvres de cette grave obligation. On sait qu'une pieuse association s'est formée récemment à Paris dans le but de venir en aide aux églises indigentes, pour l'entretien des lampes devant le Saint-Sacrement.

Un décret de la Congrégation des Rites, du 21 juin 1696, prescrit que le Saint-Sacrement ne soit conservé qu'à un seul autel.

Le *Cérémonial des Evêques* (5) et les liturgistes romains engagent à ne point réserver l'Eucharistie à l'autel majeur, où se dit la messe, parce que la présence du Saint-Sacrement dans le tabernacle devrait faire modifier l'ordre des cérémonies et des génuflexions, et que d'ailleurs il paraît convenable de ne point consacrer le corps de J.-C. sur un autel où il est déjà présent. Ces prescriptions sont suivies à Rome, dans la plupart des églises d'Italie et de Belgique, à Lyon, à Besançon, à Digne, à Vienne, etc., mais l'usage contraire a prévalu depuis longtemps dans la plupart des églises de France.

(1) S. Caroli Borrom. *Instruct. fabric. eccles.* lib. I, c. 13. Edition publiée par M. l'abbé Van Drival, p. 38.

(2) *Revue de l'Art chrétien*, t. II, p. 338.

(3) *Hom.* 83 in Matth.

(4) Can. 29.

(5) Lib. I, c. 12.

REVUE

DE

L'ART CHRÉTIEN

RECUEIL MENSUEL D'ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE

DIRIGÉ PAR

M. L'ABBÉ J. CORBLET

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

La REVUE DE L'ART CHRÉTIEN, fondée sous le patronage de vingt et un prélats de la France et de l'étranger, entre dans sa troisième année d'existence. Les deux volumes parus contiennent 2 gravures sur cuivre, 9 chromolithographies, 4 lithographies, 8 grandes gravures sur bois, tirées hors texte, et 230 vignettes insérées dans le texte. Les articles sont signés de M. l'abbé Jules Corblet, directeur de la REVUE, de Mgr. Mabile, évêque de Versailles, de MM. le baron d'Agos, l'abbé André, M. Ardant, Ch. d'Argé, l'abbé Auber, L. de Baecker, l'abbé Balthasar, l'abbé Barbier de Montault, l'abbé Barrère, An. et Ed. de Barthélemy, Ch. Bazin, A. Blanchot, R. Bordeaux, D. Branche, E. Breton, A. Breuil, l'abbé Canéto, J. Carnaudet, le marquis de Chennevières, l'abbé Cochet, T. Dassy, l'abbé Decagny, l'abbé Decorde, Doublet de Boisthibault, Léo Drouyn, H. Dusevel, Galoppe d'Onquaire, G. Gandy, Godard-Faultrier, l'abbé L. Godard, Ch. Gomart, A. Goze, E. Grésy, Grimouard de Saint-Laurent, L.-J. Guénebault, A. Janvier, le baron de La Fons, Ch. de Linas, l'abbé Mathieu, Mathon, Th. Mayery, le comte de Mellet, l'abbé V. Pelletier, l'abbé Postel, F. Renon, l'abbé Ricard, l'abbé Sagette, Ch. Salmon, G.-B. Schayes, Pétrus Schmidt, Tailliar, P. Tarbé, Em. Thibaud, l'abbé Van Drival, l'abbé Vinas, etc.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux démontrer l'utilité de cette publication qu'en citant de courts extraits de quelques-uns des comptes-rendus qui lui ont été consacrés :

« L'archéologie chrétienne est une science aujourd'hui très-répandue, et qui s'enrichit chaque jour, pour ainsi dire, de découvertes et d'observations nouvelles. D'ailleurs, ce n'est pas une science purement spéculative : elle a pour but de diriger les artistes non-seulement dans la restauration des monuments du moyen-âge, mais encore dans la construction et dans l'ornementation des édifices religieux. La science archéologique a donc besoin d'organes spéciaux qui portent les faits nouveaux à la connaissance du public et qui discutent les questions relatives à la pratique des arts religieux. La *Revue de l'Art chrétien* est un de ces organes qui s'adressent aux antiquaires, aux artistes, à tous les hommes instruits et spécialement aux ecclésiastiques, qui ont tant d'intérêt à surveiller les travaux exécutés dans les églises. M. l'abbé J. Corblet a conçu et réalisé une excellente idée en fondant cette *Revue*. Ajoutons que la réputation qu'il a justement acquise par ses publications est bien propre à inspirer confiance dans le Recueil dont la direction lui appartient. Depuis dix-huit mois, il a rendu plus d'un service à la science, en publiant des articles nombreux et choisis sur les points les plus importants des antiquités ecclésiastiques. Des gravures soignées viennent éclaircir le texte et compléter les descriptions. Quelques-unes peuvent rivaliser avec les figures des meilleurs ouvrages publiés en France, en Angleterre et en Allemagne. Chaque cahier est divisé en quatre parties : Articles de fond, Mélanges, Chronique, Bulletin bibliographique, et n'a pas moins de 48 pages in-8°. Ce Recueil mérite d'être recommandé et encouragé de toutes manières. »

(*Bibliographie catholique*, t. xx, n° de septembre 1858.)

« La *Revue de l'Art chrétien*, dirigée par M. l'abbé Corblet, est destinée à l'étude de l'architecture et des arts du moyen-âge. Elle compte déjà un an d'existence et a publié un certain nombre de travaux intéressants parmi lesquels nous citerons plusieurs dissertations de M. l'abbé Corblet, deux articles sur les *Pavages en carreaux émaillés*, par MM. Schmidt et Decorde ; une étude sur le *Christ triomphant*, par M. Grimouard de Saint-Laurent et une bibliographie des ouvrages qui paraissent sur l'archéologie, très-complète et très-soigneusement faite. » — Fr. Lenormant.

(*Correspondant*, t. xlive, livraison du 25 juin 1858.)

« La *Revue de l'Art chrétien* a toutes les qualités désirables pour seconder cette propagande si activement prêchée par les savants qui, depuis vingt ans, appellent l'attention du monde catholique vers l'étude de nos monuments religieux ; elle est dirigée par un archéologue très-distingué, par un homme de religion et de science ; elle compte parmi ses nombreux rédacteurs d'autres hommes que leur dévouement aux saines doctrines, leur érudition, leur critique

sérieuse et sincère recommandent à la confiance des lecteurs chrétiens : elle s'honore du patronage de personnes considérables, de l'adhésion sympathique de plusieurs de nos évêques ; enfin elle offre dans son bon marché (l'abonnement est de 12 fr. par an) un avantage que beaucoup apprécieront. Grâce à ce bon marché, la *Revue de l'Art chrétien* pourra pénétrer dans bien des endroits où d'autres Recueils, beaucoup plus chers et paraissant moins souvent ou abordant moins exclusivement l'étude de l'archéologie catholique, n'ont point accès. Nous désirons surtout qu'elle soit lue par le clergé de nos campagnes. On a eu raison de dire que le prêtre est le gardien intéressé des monuments sacrés; il en est le restaurateur vigilant et infatigable, il peut en devenir l'architecte : il doit au moins veiller à son entretien. La science archéologique lui est toujours nécessaire pour s'acquitter convenablement de ses fonctions; elle ne lui est jamais inutile : s'il n'a ni à bâtir, ni à réparer, ses connaissances artistiques peuvent devenir, pour l'instruction et l'édification des fidèles, un auxiliaire de l'enseignement chrétien qu'il leur donne. » — Arthur Murcier.

(*Univers*, 13 mars 1857.)

« .... La *Revue de l'Art chrétien* est, sous tous les rapports, une publication qui mérite d'être propagée. Elle a pour but, non-seulement de répandre la connaissance des anciennes œuvres d'art chrétiennes, mais de faire passer dans la pratique les principes de la véritable esthétique. Loin de restreindre le domaine de ses études, elle traite également de toutes les branches de l'art religieux, au point de vue théorique et pratique, sans acception de nationalité. Le nombre et la spécialité des collaborateurs de France et de l'étranger qui prêtent leur concours à cette œuvre, jusqu'ici unique en France, lui assurent un brillant succès et une influence considérable sur le progrès de l'art. »

(*Organ für christliche Kunst*, Cologne, février 1857.)

L'*Ami de la Religion*, l'*Union*, la *Gazette de France*, la *Revue archéologique*, le *Journal de l'Instruction publique*, la *Revue contemporaine*, le *Messager de la Charité*, la *Revue des Beaux-Arts*, la *Revue du monde païen*, le *Bulletin catholique*, la *Revue des Bibliothèques paroissiales*, le *Mémorial catholique*, le *Messager des Sciences historiques*, le *Journal de Bruxelles*, les *Précis historiques de Belgique*, la *Revue catholique de Louvain*, les *Annales de l'Académie archéologique de Belgique*, la *Commission impériale des monuments d'Autriche*, diverses Revues d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne, etc., et un grand nombre de journaux de province ont également rendu un compte favorable de la Revue de l'Art chrétien.



